

Délibération 2024-06

Point de l'ordre du jour : III d.

Objet : Règlement des études

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay ;
Vu la délibération 2023-16 du Conseil d'administration approuvant le règlement des études de l'ENS Paris-Saclay ;

Vote unique :

Le conseil scientifique approuve la modification du règlement des études, telle que présentée en annexe à la présente délibération.

*avec correction suivante de la
form de l'article 2 - Titre 1 : "... dans un délai maximal d'une
semaine après le dernier
entretien "*

Nombres de votants : 20

Pour : 17

Contre : 1

Abstentions : 2

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 décembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil scientifique

Patrice AKNIN

Annexe : Règlement des études

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CS - 06/12/2024 - D.2024-06

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le : 10/12/2024

école _____ normale _____ supérieure _____ paris – saclay _____

Règlement des études de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Vu la délibération n°2023-06 du conseil scientifique en date du 9 juin 2023
Vu l'avis favorable de la commission de la vie étudiante du 27 juin 2023
Vu la délibération n°2023-16 du conseil d'administration en date du 23 juin 2023

À mettre à jour

TITRE I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
CHAPITRE I. DÉFINITIONS	4
Article 1. Normalien élève.....	4
Article 2. Normalien élève admis à titre étranger	4
Article 3. Normalien étudiant.....	4
Article 4. Étudiant.....	4
CHAPITRE II. PORTÉE DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES	4
Article 5. Champ d'application	4
Article 6. Modifications	5
Article 7. Sanctions disciplinaires	5
TITRE II. L'ENTRÉE À L'ENS PARIS-SACLAY	5
CHAPITRE I. ADMISSION AU DIPLÔME DE L'ENS PARIS-SACLAY	5
Section 1. Jury admission	5
Article 8. Jury d'admission.....	5
Article 8.1. Attributions.....	5
Article 8.2. Composition	5
Section 2. Modalités d'admission	5
Article 9. Normalien admis sur concours	5
Article 10. Normalien étudiant admis sur dossier	6
Article 11. Voie égalité des chances	6
Article 12. Voie double cursus.....	6
Article 13. Demande d'équivalences et dispenses.....	7
CHAPITRE II. ADMISSION AUX AUTRES DIPLÔMES DE L'ÉTABLISSEMENT	7
Article 14. Principe	7
Article 15. Conditions générales.....	7
CHAPITRE III. INSCRIPTION A L'ENS PARIS-SACLAY	7
Article 16. Les régimes d'inscriptions.....	7
Article 16.1. L'inscription administrative	7
Article 16.2. L'inscription pédagogique	8
Article 16.3. Utilisation de l'adresse électronique.....	8
Article 17. Le paiement des droits d'inscription.....	8
Article 18. L'exonération	8
TITRE III. LE DÉROULÉ DE LA SCOLARITÉ DES NORMALIENS	9
CHAPITRE I. L'ARCHITECTURE DU DIPLÔME DE L'ENS PARIS-SACLAY	9
Article 19. Présentation générale du Diplôme	9
Article 20. Activités de tronc commun	10
Article 21. Année spécifique de parcours.....	10
Article 22. Activités complémentaires et de coloration	10
CHAPITRE II. LES DISPOSITIONS COMMUNES A LA SCOLARITÉ DES NORMALIENS	11
Article 23. Le projet d'étude annuel.....	11
Article 24. Les séjours de recherche et l'expérience en milieu professionnel.....	11
Article 25. La césure	11
Article 25.1. Cadre général	11
Article 25.2. Demande et validation de la césure	12
Article 25.3. Déroulement de la césure	12
Article 26. Accompagnement pédagogique	12
Article 27. Accompagnement à l'insertion professionnelle.....	12
Article 28. Conseil de perfectionnement du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay	13
Article 28.1. Composition	13
Article 28.2. Missions.....	13
CHAPITRE III. LES MODALITÉS DE VALIDATION DU DIPLÔME DE L'ENS PARIS-SACLAY (ANNEXE 5).....	13
Article 29. Modalités des activités du diplôme	13
Article 29.1. Validation des activités transverses.....	13
Article 29.2. Modalités de suivi et de validation propre à chaque activité du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay.....	13
Article 30. Modalité de validation du passage en année supérieure	14
Article 31. Modalités de validation du Diplôme	14
Article 32. Les examens.....	14
Article 32.1. Le plagiat	14
Article 32.2. La fraude.....	15
Article 33. Absence et assiduité	15

CHAPITRE IV. LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DU FAIT DE LA QUALITÉ DE NORMALIEN	15
Section 1. Les dispositions spécifiques aux normaliens élèves	15
Article 34. Durée du financement des études.....	15
Article 35. Le cumul d'activité et de rémunération.....	15
Article 36. Congé sans traitement pour insuffisance de résultat	16
Article 37. Congé sans traitement pour convenance personnelle ou pour études	16
Article 38. Le redoublement.....	17
Section 2. Les dispositions spécifiques aux normaliens élèves admis à titre étranger	17
Article 39. Financement des études	17
Article 40. Gratifications de stage	17
Article 41. Interruption de bourse pour insuffisances de résultats.....	17
Article 42. Interruption de bourse pour convenance personnelle ou pour études.....	18
Article 43. Le redoublement.....	18
Section 3. Les dispositions spécifiques aux normaliens étudiants.....	19
Article 44. Politique de Bourses d'excellence à l'ENS Paris-Saclay	19
Article 44.1. Bourses pré-doctorales normaliennes de l'ENS Paris-Saclay	19
Article 44.2. Bourses femmes et sciences.....	19
Article 44.3. Bourses « voie égalité des chances » ENS Paris-Saclay.....	19
Article 45. Durée de la scolarité	20
Article 46. Le redoublement.....	20
TITRE IV. LA FIN DE LA SCOLARITE	20
Article 47. La diplomation	20
Article 48. La démission	20
Article 49. L'abandon de scolarité.....	20
Article 50. L'exclusion.....	21
Article 51. L'engagement décennal.....	21

TITRE I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE I. DÉFINITIONS

Article 1. Normalien élève

Ont la qualité de normalien élève les élèves admis via la voie élève sur concours d'entrée à l'ENS Paris-Saclay. Les normaliens élèves de l'ENS Paris-Saclay acquièrent la qualité de fonctionnaire stagiaire dans les conditions prévues à l'article 16 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Ils sont admis à préparer le diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Article 2. Normalien élève admis à titre étranger

Ont la qualité de normalien élève admis à titre étranger les élèves admis via la voie élève, sur concours d'entrée à l'ENS Paris-Saclay et qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Ils n'ont pas le statut d'élèves fonctionnaires stagiaires.

Les normaliens élèves admis à titre étranger qui acquièrent en cours de scolarité la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ont la qualité de fonctionnaire stagiaire à compter de la date de cette acquisition. Ils sont admis à préparer le diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Article 3. Normalien étudiant

Ont la qualité de normalien étudiant, les normaliens étudiants admis sur dossier à l'ENS Paris-Saclay via la voie étudiante (Annexe 1). Ils sont admis à préparer le diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Les étudiants admis au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay par le biais des doubles cursus deviennent des normaliens étudiants de l'ENS Paris-Saclay.

Les étudiants admis au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay par le biais de la voie égalité des chances deviennent des normaliens étudiants de l'ENS Paris-Saclay.

Article 4. Étudiant

Ont la qualité d'étudiant en master ou en diplôme d'établissement de l'ENS Paris-Saclay les étudiants qui ne sont pas inscrits au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Ont la qualité d'étudiant, les étudiants internationaux admis dans le cadre d'un échange ERASMUS ou du programme de bourses internationales pour suivre des modules d'enseignements et/ou réaliser un stage.

CHAPITRE II. PORTÉE DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Article 5. Champ d'application

Le présent règlement des études s'impose à l'ensemble des apprenants de l'ENS Paris-Saclay définis au chapitre de I du présent règlement.

Le présent règlement des études est conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi qu'au règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay.

S'agissant des titres et fonctions mentionnés dans le présent règlement, il y a lieu de considérer que les termes utilisés s'entendent au féminin comme au masculin.

Les dispositions du règlement des études sont déclinées dans des procédures et calendriers mis à jour annuellement par l'École pour l'ensemble des départements d'enseignement et de recherche.

Article 6. Modifications

Les modifications apportées au présent règlement des études font l'objet d'un vote du conseil d'administration de l'établissement après avis de la commission de la vie étudiante et du conseil scientifique dans les mêmes conditions et formes que celui du règlement initial.

Article 7. Sanctions disciplinaires

Tout apprenant de l'ENS Paris-Saclay peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire lorsqu'il ou elle est auteur ou complice d'un manquement au présent règlement des études ou pour tout acte susceptible de nuire au bon fonctionnement de l'ENS Paris-Saclay dans les conditions fixées au règlement intérieur de l'École.

Cette possibilité est sans préjudice des poursuites civiles ou pénales susceptibles d'être engagées pour les mêmes faits.

TITRE II. L'ENTRÉE À L'ENS PARIS-SACLAY

CHAPITRE I. ADMISSION AU DIPLÔME DE L'ENS PARIS-SACLAY

Section 1. Jury admission

Article 8. Jury d'admission

Article 8.1. Attributions

L'ensemble des admissions est prononcé par un jury d'admission se réunissant *a minima* une fois par an.

Lors de cette séance, le jury dresse le bilan des recrutements sur concours et le bilan des candidatures sur dossier et permet au Président de prononcer les admissions.

Le jury d'admission statue également sur les équivalences et ou dispenses sollicitées par les normaliens.

Article 8.2. Composition

Le jury de Diplôme est composé des directeurs des départements d'enseignement et de recherche sous la présidence du Président de l'École ou de son représentant.

Le jury peut inviter à participer aux phases d'admission les coordinateurs de chaque activité transverse à l'École et les responsables diplôme des départements d'enseignement et de recherche.

Section 2. Modalités d'admission

Article 9. Normalien admis sur concours

L'inscription au diplôme est obligatoire pour toute personne admise à l'un des concours de l'ENS Paris-Saclay. Elle se fait :

- en première année du Diplôme pour les normaliens issus du concours première année,

- en deuxième année du Diplôme pour les normaliens issus du concours cycle master.

A l'issue du concours, les normaliens élèves admis intègrent un département d'enseignement et de recherche selon leur filière de recrutement sur concours. Les départements d'enseignement et de recherche pouvant être intégrés selon la filière de recrutement sur concours font l'objet d'un arrêté du Président.

Les normaliens élèves admis via la voie élève en première année ont la possibilité de demander une intégration dans un département d'enseignement et de recherche qui n'est pas en lien direct avec leur filière de recrutement.

Le jury de la procédure dite « joker » statue sur les demandes. Il est présidé par le Président et est composé comme suit :

- de la vice-présidence en charge des formations,
- des directeurs de chaque département d'enseignement et de recherche,
- des vice-présidents du concours première année.

Article 10. Normalien étudiant admis sur dossier

L'admission des normaliens étudiants se fait sur dossier, dans le respect des procédures de sélection de l'École (Annexe 1).

Après une sélection des candidatures par les départements d'enseignement et de recherche, le recrutement est validé par le jury d'admission. La capacité d'accueil pour le recrutement via la voie étudiante est votée en conseil d'administration chaque année.

Article 11. Voie égalité des chances

La voie de recrutement « égalité des chances » est une filière de recrutement permettant à des étudiants issus d'origines socio-territoriales variées d'être sélectionnés pour devenir normaliens étudiants.

Les lauréats bénéficient d'un accompagnement financier et pédagogique.

La voie de recrutement « égalité des chances » s'appuie sur des partenariats avec d'autres établissements institutionnels précisant les modalités et les critères de sélection et d'admission ainsi que la préparation et le suivi des admis. La liste des partenariats fait l'objet d'un arrêté du Président.

Le nombre d'étudiants pouvant être recrutés par la voie « égalité des chances » est défini par les conventions de partenariat.

Article 12. Voie double cursus

Les doubles cursus font l'objet d'un partenariat entre l'ENS Paris-Saclay et un autre établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Les doubles cursus permettent aux apprenants de l'École et de ses partenaires de recevoir une formation dans les deux établissements afin d'obtenir les diplômes des deux établissements.

La liste des doubles cursus et leur capacité est mise à jour chaque année et fait l'objet d'un arrêté du Président.

Les conditions et les modalités d'admission à un double cursus ainsi que le déroulé du cursus sont définis pour chaque double cursus par des conventions de partenariat et font l'objet d'une communication aux apprenants conformément aux procédures définies par l'École.

Article 13. Demande d'équivalences et dispenses

Les normaliens recrutés en deuxième ou troisième année peuvent formuler des demandes :

- d'équivalence pour faire reconnaître des activités réalisées dans le cursus antérieur permettant de valider des compétences du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay,
- de dispense de réaliser certaines activités du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay si, à titre exceptionnel, le déroulement de leur scolarité à l'École ne leur permet pas de suivre et de valider ces activités.

Ces demandes d'équivalence et de dispense doivent être réalisées conformément aux procédures définies par l'École.

Les demandes sont présentées en jury d'admission qui se prononcera sur les demandes.

CHAPITRE II. ADMISSION AUX AUTRES DIPLÔMES DE L'ÉTABLISSEMENT

Article 14. Principe

L'ENS Paris-Saclay propose différents diplômes d'établissement. Ces formations s'adressent à des normaliens inscrits à l'ENS Paris Saclay et à des étudiants de tout autre établissement. Ils sont aussi ouverts en formation continue.

La liste des diplômes d'établissement (hors Diplôme de l'ENS Paris-Saclay) et leur capacité d'accueil est mise à jour chaque année et fait l'objet d'un arrêté du Président.

Article 15. Conditions générales

Les modalités d'admission et de validation ainsi que le déroulé du cursus sont définis pour chaque diplôme d'établissement (hors Diplôme de l'ENS Paris-Saclay) par arrêté du Président.

CHAPITRE III. INSCRIPTION A L'ENS PARIS-SACLAY

Article 16. Les régimes d'inscriptions

Article 16.1. L'inscription administrative

1- Inscription au Diplôme de L'ENS Paris-Saclay

L'inscription au diplôme de l'ENS Paris-Saclay est obligatoire pour tout normalien admis par la voie élève ou la voie étudiante.

Cette inscription administrative est obligatoire chaque année, quelle que soit la situation du normalien :

- normalien élève en formation (à l'ENS Paris-Saclay ou dans un autre établissement), en congé sans traitement pour convenances personnelles ou études (en formation ou en césure), en congé sans traitement pour insuffisance de résultats, en redoublement.
- normalien élève admis à titre étranger en formation (à l'ENS Paris-Saclay ou dans un autre établissement), en interruption de bourse pour convenances personnelles ou études (en formation ou en césure), en interruption de bourse pour insuffisance de résultats, en redoublement.
- normalien étudiant en formation (à l'ENS Paris-Saclay ou dans un autre établissement), en césure, en redoublement.

L'inscription administrative n'est finalisée que lorsque les droits d'inscription sont acquittés. Elle est obligatoire pour procéder aux inscriptions pédagogiques, se présenter aux examens et valider la formation.

2- Inscription administrative en Master

Tous les normaliens et les étudiants admis dans une formation de l'université Paris-Saclay (master) pour laquelle l'ENS Paris-Saclay est opérateur référent doivent procéder à leur inscription administrative en Master. Cette inscription reste obligatoire pour les étudiants admis, ayant opté pour une année de césure. L'inscription administrative n'est finalisée que lorsque les droits d'inscription sont acquittés. Elle est obligatoire pour procéder aux inscriptions pédagogiques, se présenter aux examens et valider la formation.

Les normaliens admis dans une formation qui ne relève ni de l'ENS Paris-Saclay ni de l'Université Paris-Saclay, doivent fournir leur certificat de scolarité et leur attestation de réussite en fin d'année.

3- Inscription administrative aux diplômes d'établissement (hors Diplôme de l'ENS Paris-Saclay)

Tous les normaliens et étudiants admis à un des diplômes d'établissement de l'ENS Paris-Saclay doivent procéder à leur inscription. L'inscription administrative n'est finalisée que lorsque les droits d'inscription sont acquittés. Elle est obligatoire pour procéder aux inscriptions pédagogiques, se présenter aux examens et valider la formation.

Article 16.2. L'inscription pédagogique

Chaque apprenant doit s'inscrire pédagogiquement aux enseignements et activités qu'il devra suivre durant l'année au sein de son année de formation (première année d'École, licence, master ou année spécifique de parcours) et du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Pour les normaliens, l'inscription pédagogique s'appuie sur le projet d'étude annuel établi précédemment (cf Titre III.Chapitre II.Article 23).

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens et valider la formation.

Article 16.3. Utilisation de l'adresse électronique

L'ENS Paris-Saclay met à disposition des normaliens une adresse électronique nominative.

Les normaliens s'engagent à consulter et à utiliser l'adresse électronique ENS Paris-Saclay dans le cadre de leurs échanges avec l'École.

Les normaliens élèves conserveront leur adresse électronique pendant toute la durée nécessaire à l'obligation d'information relative à l'engagement décennal conformément à la charte d'utilisation des moyens et des ressources informatiques et numériques de l'ENS Paris-Saclay annexée au règlement intérieur de l'École. A cette fin, ils s'engagent à consulter ladite adresse régulièrement.

Article 17. Le paiement des droits d'inscription

Les montants des droits d'inscriptions aux diplômes de l'École sont fixés par délibération du Conseil d'administration de l'École.

Les droits d'inscription au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay sont dûs pour toute inscription annuelle au Diplôme, y compris dans le cadre d'un redoublement, d'une autorisation à se réinscrire pour valider des activités manquantes, d'une année de césure ou d'un congé sans traitement.

Article 18. L'exonération

Des exonérations sont accordées de plein droit aux bénéficiaires d'une bourse d'enseignement national

accordée par l'État et aux pupilles de la Nation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Des exonérations peuvent être accordées sur demande pour raisons personnelles, conformément à la réglementation en vigueur. Les normaliens et étudiants souhaitant bénéficier d'une telle exonération doivent en faire la demande au Président qui statuera après avis de la commission d'action sociale étudiante.

Peuvent prétendre à un remboursement des droits d'inscription acquittés, les apprenants entrant dans l'une des catégories définies ci-après :

- les étudiants ayant reçu une notification d'attribution d'une bourse du CROUS après leur inscription ;
- les normaliens et étudiants ayant reçu une notification d'exonération du Président après leur inscription ;
- les étudiants ayant signé un contrat de professionnalisation après leur inscription ;
- les normaliens, et étudiants contraints d'abandonner leurs études en raison d'un motif grave ou légitime expressément approuvé par le Président avant le 30 novembre de l'année universitaire.

TITRE III. LE DÉROULÉ DE LA SCOLARITÉ DES NORMALIENS

CHAPITRE I. L'ARCHITECTURE DU DIPLÔME DE L'ENS Paris-Saclay

Article 19. Présentation générale du Diplôme

Le Diplôme de l'ENS Paris-Saclay confère le grade de master.

Le Diplôme de l'ENS Paris-Saclay sanctionne la formation suivie par les normaliens à l'ENS Paris-Saclay en certifiant l'acquisition par ceux-ci :

- d'une formation disciplinaire renforcée dans l'une des disciplines enseignées à l'ENS Paris-Saclay,
- des quatre compétences transverses suivantes :
 - o Recherche,
 - o Enseignement,
 - o International,
 - o Pluridisciplinarité.
- Et de manière optionnelle d'une activité de coloration valorisant leur investissement dans des activités autres, d'engagement associatif, électif, de pratiques artistiques ou sportives, ou de découverte du monde professionnel (administratif, industriel, expertise...).

Plusieurs parcours de formation sont identifiés selon le projet professionnel de chaque normalien :

- Recherche et international,
- Recherche et enseignement supérieur,
- Interface,
- Recherche thématique.

Le Diplôme se déroule en 4 années et s'articule autour :

- D'activités de tronc commun comprenant notamment trois années de formation,
- D'une année spécifique de parcours à choix,
- D'un ensemble d'activités complémentaires et de coloration.

La durée de scolarité peut être réduite en fonction de la voie d'admission.

La déclinaison des activités du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay par parcours de formation et discipline, ainsi que chaque activité et ses modalités de suivi et de validation font l'objet d'un arrêté du Président.

Article 20. Activités de tronc commun

Elles sont constituées pour chaque normalien :

- de trois années de formation disciplinaire renforcée,
- d'un programme de conférences transversales d'ouverture aux problématiques sociétales et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- de certifications à la maîtrise de l'anglais général et de l'anglais de publication scientifique,
- d'une expérience immersive de recherche
- de l'expérience engagement normalien

A ces activités s'ajoute l'obligation de suivi d'une formation socle aux transitions écologiques et au développement soutenable pour les normaliens et normaliennes intégrant l'ENS en première année.

Certaines modalités de ces activités de tronc commun sont spécifiques à chaque département d'enseignement et de recherche.

Article 21. Année spécifique de parcours

Chaque normalien doit durant sa scolarité suivre au moins un des parcours de formation suivants et valider l'année spécifique associée :

- **Parcours recherche et international** : une année de recherche pré-doctorale à l'étranger nommée ARPE, validant les *compétences recherche et international*, (Annexe 2)
- **Parcours recherche et enseignement supérieur** : une deuxième année de master de formation à l'enseignement du supérieur nommée M2 FESup (ou équivalent), validant la *compétence enseignement*,
- **Parcours interface** : validant la *compétence pluridisciplinarité*,
 - o Parcours interface bi-disciplinaire : une année de formation de niveau au moins L3 dans une discipline autre que celle du M1 du tronc commun, nommée Interface,
 - o Parcours interface double cursus : double-cursus d'un ou deux ans (ou plus selon le double cursus défini) au sein d'un établissement partenaire,
- **Parcours recherche thématique** : une année de recherche thématique spécialisée dans un domaine, dans le cadre des diplômes d'établissement, validant les *compétences recherche et pluridisciplinarité* (Annexe 3)

Le normalien qui suit l'**année spécifique engagement normalien ASPEN (Annexe 4)** valide les *compétences de pluridisciplinarité et enseignement* et selon le projet réalisé l'un des **parcours recherche et enseignement supérieur ou interface**.

Le choix du parcours est présenté dans le projet d'étude du normalien à l'issue de la deuxième année du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay (niveau M1).

Ce choix peut exceptionnellement en accord avec le département d'enseignement et de recherche être repoussé d'un an.

Deux années spécifiques de parcours peuvent être combinées sous réserve de validation (à condition de réaliser pour une de ces deux années spécifiques une année de congé sans traitement pour les normaliens élèves) ; il revient alors le cas échéant aux normaliens de choisir en fin de scolarité la dominante qu'il souhaite afficher sur le parchemin du diplôme.

Article 22. Activités complémentaires et de coloration

Chaque normalien dispose d'une liberté de choix des activités complémentaires et de coloration.

Les activités complémentaires choisies doivent valider parmi les quatre compétences transverses du diplôme les compétences complémentaires à l'année spécifique de parcours qui sera suivie par les normaliens.

Les activités de coloration sont des activités optionnelles (non obligatoires pour la validation du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay).

Les demandes d'inscription aux activités choisies doivent faire l'objet d'une validation par les coordinateurs de ces activités.

Le normalien peut valider durant sa scolarité plusieurs activités pour une même compétence ou coloration.

CHAPITRE II. LES DISPOSITIONS COMMUNES A LA SCOLARITÉ DES NORMALIENS

Article 23. Le projet d'étude annuel

Le projet d'étude annuel définit les activités que le normalien doit réaliser durant l'année suivante : année de formation et activités spécifiques du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay. Tous les normaliens inscrits en 2^{ème} année doivent compléter leur projet d'étude selon un calendrier prédéfini. Le projet d'étude est validé par le département et le Vice-Président Formation. Les normaliens en 1^{ère} année, 3^{ème} année ou 4^{ème} année de diplôme devront soumettre un projet d'étude dès lors qu'ils ont un projet spécifique ou que leur projet d'étude validé l'année précédente a évolué.

Ce dépôt concerne l'ensemble des normaliennes et des normaliens inscrits en 2^{ème} et 3^{ème} année, y compris celles et ceux en situation de CST-CP, CST-IR ou en césure. Il peut concerner les normaliennes et normaliens en 1^{ère} année dès lors qu'ils ou elles ont un projet spécifique. Le projet d'études doit d'abord être complété selon un calendrier prédéfini et prévoir plusieurs choix le cas échéant. Le projet d'étude est validé par le département puis par la Vice-Présidence Formation. A l'issue de la période de vœux et après validation, chaque normalienne et normalien doit réaliser un choix définitif parmi les vœux qui auront reçu un avis favorable. Il ne sera plus possible de modifier ce choix une fois la date limite dépassée.

L'absence de dépôt de projet d'études ou de choix définitif dans les délais indiqués peut conduire à la saisine du conseil de discipline.

Article 24. Les séjours de recherche et l'expérience en milieu professionnel

L'École encourage les séjours de recherche et l'acquisition d'expérience en milieu professionnel, que ce soit dans une entreprise ou dans un organisme public.

Le séjour de recherche et le séjour en milieu professionnel peuvent être effectués soit dans le cadre de stages inscrits dans un cursus universitaire, soit au titre de la formation dispensée à l'ENS Paris-Saclay, soit dans le cadre d'une césure.

Tout séjour doit donner lieu à une convention de stage signée par l'ensemble des personnes mentionnées dans la convention conformément aux procédures définies par l'École.

Article 25. La césure

Article 25.1. Cadre général

L'année de césure correspond à une période pendant laquelle un normalien suspend temporairement son cursus lié au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay dans le but d'acquérir une expérience personnelle, de formation ou professionnelle, en autonomie, ou de manière encadrée dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. La césure est facultative et soumise à l'accord du Président après avis du département.

Une année de césure au sein du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay peut être demandée par tout normalien au cours de sa scolarité, entre la 1^{ère} et la 4^{ème} année du Diplôme.

La césure correspond à une suspension du cursus lié au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay. Pendant la période de césure, le normalien ne peut pas valider des activités du Diplôme.

Article 25.2. Demande et validation de la césure

La césure peut être accordée au normalien en faisant la demande après examen de son projet d'activité par la présidence après avis de la direction du département d'enseignement et de recherche.

Pour les normaliens élèves, la césure s'accompagne d'une demande de congé sans traitement pour convenance personnelle.

Lorsque la demande de césure au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay est formulée concomitamment à des études d'un master que l'ENS Paris-Saclay opère, la décision relative à la demande de césure concerne le Diplôme de l'ENS Paris-Saclay et le master.

Dans tous les autres cas, le normalien doit effectuer les démarches nécessaires à la demande de césure dans l'établissement référent du master pour se voir garantir sa réintégration à ce master.

Article 25.3. Déroulement de la césure

Les normaliens en césure doivent s'inscrire au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay et conservent à ce titre le statut d'étudiant.

Au cours de leur césure, les normaliens doivent conserver un lien avec l'établissement et rester joignables.

Deux mois avant la fin de sa césure et au plus tard le 1er juin de l'année de réintégration, le normalien élève doit faire une demande de réintégration auprès du Président.

Article 26. Accompagnement pédagogique

Chaque département d'enseignement et de recherche est en charge du suivi des normaliens ayant intégré ce département, quel que soit leur parcours.

Un responsable diplôme est nommé par le Président sur proposition de chaque département d'enseignement et de recherche.

Il est l'interlocuteur privilégié de chaque normalien du département d'enseignement et de recherche et accompagne le choix, le suivi et la validation par chaque normalien des différentes activités du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Chaque normalien bénéficie durant son année d'un minimum de deux entretiens individuels au sein de son département d'enseignement et de recherche.

Article 27. Accompagnement à l'insertion professionnelle

L'ENS Paris-Saclay accompagne les normaliens dans la préparation de leur insertion professionnelle en organisant des événements (ex : carrières normaliennes, rencontre des grands corps de l'État, flashdoc, ateliers softkills...) tout au long de leur scolarité.

L'École prépare les normaliens aux différents concours de la fonction publique par le biais de partenariats avec d'autres établissements institutionnels.

Il est proposé aux normaliens de répondre à une enquête professionnelle réalisée chaque année neuf mois après leur diplomation.

Article 28. Conseil de perfectionnement du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay

Article 28.1. Composition

Le conseil de perfectionnement est composé des personnes suivantes :

- les membres du jury de diplôme,
- des membres extérieurs à l'École reconnus pour leur expertise sur la question de l'insertion professionnelle et/ou son ou sa représentante du monde socio-économique,
- les représentants des normaliens au conseil d'administration et au conseil scientifique.

Peuvent être invités à participer au conseil de perfectionnement les coordinateurs de chaque activité transverse à l'École et les responsables diplôme des départements d'enseignement et de recherche.

Article 28.2. Missions

Le conseil de perfectionnement a pour mission de dresser un bilan pédagogique annuel du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay, s'appuyant sur :

- des enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants
- des enquêtes d'insertion professionnelle

Il discute des orientations de la formation. Il est chargé, notamment :

- d'éclairer sur la situation actuelle et prospective de l'emploi et du développement professionnel de ses apprenants,
- de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que sur le plan des applications professionnelles.

Le conseil de perfectionnement peut proposer des évolutions du diplôme ou la mise en place de groupes de travail prospectifs.

CHAPITRE III. LES MODALITÉS DE VALIDATION DU DIPLOME DE L'ENS Paris-Saclay (Annexe 5)

Article 29. Modalités des activités du diplôme

Article 29.1. Validation des activités transverses

Pour chaque activité transverse à l'ensemble des départements d'enseignement et de recherche, l'École désigne des coordinateurs en charge de son organisation et de sa coordination avec les départements d'enseignement et de recherche. Ils valident l'inscription des normaliens à l'activité, organisent le suivi des normaliens inscrits à l'activité et valident la réussite à l'activité.

Article 29.2. Modalités de suivi et de validation propre à chaque activité du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay

Les modalités propres à chaque activité du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay sont fixées par arrêté du Président.

Pour chaque activité du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay (de tronc commun, spécifique, complémentaire et de coloration), un descriptif est fourni, incluant :

- le nom des coordinateurs de l'activité,
- le mode d'organisation et de suivi de l'activité,
- le mode de validation de l'activité.

Article 30. Modalité de validation du passage en année supérieure

Pour accéder en année supérieure, le normalien doit remplir les exigences relatives à l'année de formation et aux activités spécifiques du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay ayant fait l'objet d'une inscription pédagogique selon le projet d'études annuel établi.

En fin d'année universitaire, le directeur du département d'enseignement et de recherche déclare la validation ou l'échec pour chaque normalien aux activités ayant fait l'objet d'une inscription pédagogique, En cas d'échec à une ou plusieurs activités, le normalien doit à nouveau réaliser et valider l'activité l'année suivante.

Si l'échec à l'activité ne permet pas le passage en année supérieure, le normalien est placé :

- en congé sans traitement pour insuffisance de résultats s'il est normalien élève,
- en interruption de bourse pour insuffisance de résultats s'il est normalien élève admis à titre étranger,
- en redoublement s'il est étudiant.

Pour réaliser l'activité, il doit se réinscrire aux activités non validées l'année suivante.

Le président de l'ENS Paris-Saclay peut refuser la réinscription à ces activités sur avis motivé du coordinateur d'activité et du directeur du département d'enseignement et de recherche.

Article 31. Modalités de validation du Diplôme

En fin de cursus, pour valider le Diplôme de l'ENS Paris-Saclay, chaque normalien doit valider :

- L'ensemble des activités de tronc commun du Diplôme,
- Une année spécifique de parcours du Diplôme,
- Les activités du Diplôme dites complémentaires (cf Chapitre I. Article 22) permettant de valider les compétences complémentaires à celles de l'année spécifique de parcours (cf Chapitre I. Article 21).

Des équivalences ou dispenses sont possibles.

Le jury de diplomation est en charge de statuer sur la diplomation ou l'ajournement avec ou sans autorisation de se réinscrire (une seule fois) pour le normalien.

Article 32. Les examens

Article 32.1. Le plagiat

Le plagiat est l'action « *d'emprunter à d'autres auteurs des passages de leur œuvre, en les donnant pour siens* ». En pratique, toute recopie de tout ou partie d'un document sans définir les emprunts par des guillemets ; toute appropriation d'une œuvre textuelle, musicale, photographique ou autre sans mention de sa source, est un plagiat.

Le plagiat, qui est une forme de contrefaçon, constitue un délit. A ce titre, il engage la responsabilité pénale de son auteur qui est passible des sanctions définies dans le Code de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre d'une évaluation, le plagiat est considéré comme une fraude et est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire.

Article 32.2. La fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux examens organisés par l'ENS Paris-Saclay, le responsable de la surveillance de la salle prend toute mesure pour faire cesser la fraude, sans interrompre la participation à l'épreuve en cours.

Il dresse un procès-verbal constatant la fraude ou la tentative de fraude. Ce procès-verbal est signé par l'apprenant concerné et les surveillants. En cas de refus de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

Le procès-verbal est remis à la direction de la scolarité et de la vie étudiante.

Article 33. Absence et assiduité

L'assiduité est obligatoire en cours, en travaux dirigés, en travaux pratiques ou tout autre activité pédagogique (projets, bureaux d'études ...) et aux devoirs surveillés.

Des absences répétées et injustifiées peuvent conduire le conseil de discipline à examiner le cas du normalien ou de la normalienne.

Le défaut d'assiduité sans justificatif d'absence d'un normalien élève de l'ENS Paris-Saclay caractérise une absence de service fait entraînant une retenue sur traitement.

Le défaut d'assiduité sans justificatif d'absence d'un normalien élève admis à titre étranger peut entraîner la suspension de la bourse versée à ce normalien ou normalienne élève admis à titre étranger.

Le défaut d'assiduité sans justificatif d'absence d'un normalien étudiant ou d'un étudiant peut entraîner la suspension d'une bourse versée à celui ou celle-ci.

Les départements d'enseignement et de recherche sont tenus de suivre la présence des normaliens élèves et de signaler toute absence.

CHAPITRE IV. LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DU FAIT DE LA QUALITÉ DE NORMALIEN

Section 1. Les dispositions spécifiques aux normaliens élèves

Article 34. Durée du financement des études

La durée de rémunération des normaliens élèves est fixée à quarante-huit mois au plus pour les normaliens élèves recrutés au concours première année et trente-six mois au plus pour les normaliens élèves recrutés au concours cycle master, sous réserve des dispositions applicables au redoublement.

Les normaliens élèves admis via la procédure joker (Annexe 6) peuvent :

- Soit intégrer directement le département d'enseignement et de recherche demandé en percevant leur traitement de fonctionnaire stagiaire et, en cas d'échec à la 1^e année, être placé en congé sans traitement pour insuffisance de résultats ;
- Soit intégrer directement le département d'enseignement et de recherche demandé sans traitement, avec une possibilité de retour dans un département en lien avec son concours d'entrée en cas d'échec. L'année de traitement non perçue n'est pas récupérable.

Article 35. Le cumul d'activité et de rémunération

Les élèves fonctionnaires-stagiaires doivent consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle à la réalisation de leur projet d'études.

Toutefois, ils peuvent être autorisés à exercer d'autres activités à titre accessoire, dans le respect des dispositions réglementaires en matière de cumul d'activités des fonctionnaires, dans le respect de leur projet d'études et sous certaines conditions précisées par décision de la présidence. Les activités accessoires sont soumises en outre à l'autorisation préalable de la Présidence de l'ENS Paris-Saclay conformément aux procédures établies par l'École.

Dans tous les cas la rémunération de l'activité accessoire ne devra pas être supérieure à celle de son activité principale de normalien. Le volume horaire total des activités cumulées doit respecter le code général de la fonction publique en termes de temps de travail.

Les normaliens élèves ne peuvent pas cumuler leur rémunération avec une gratification de stage ou une autre rémunération notamment dans le cadre d'une année ARPE.

Article 36. Congé sans traitement pour insuffisance de résultat

La mise en congé sans traitement pour insuffisance de résultats d'un normalien élève est proposée au Président de l'ENS Paris-Saclay par le directeur du département d'enseignement et de recherche concerné, pour tout normalien élève n'ayant pas satisfait aux obligations de son projet d'études annuel (cf Chapitre II, Article 23).

Un normalien élève peut être placé en congé sans traitement pour insuffisance de résultats dans la limite d'un an au cours de sa scolarité à l'ENS Paris-Saclay.

En cas de second échec à une année de formation, le normalien élève est exclu définitivement de l'ENS Paris-Saclay après saisine du conseil de discipline et publication d'un arrêté de radiation du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sur proposition de la direction du département d'enseignement et de recherche concerné, un programme est déterminé pour le normalien élève pour la période de congé sans traitement pour insuffisance de résultats. Ce programme est validé par la vice-présidence en charge de la formation.

À la fin de la durée autorisée du congé sans traitement pour insuffisance de résultats, le normalien élève doit faire une demande de réintégration auprès du Président.

La réintégration du normalien élève dépend de la satisfaction aux obligations du projet d'études. Elle est décidée par le Président sur proposition de la vice-présidence en charge de la formation, après avis du directeur du département d'enseignement et de recherche.

Article 37. Congé sans traitement pour convenance personnelle ou pour études

Un normalien élève peut demander un ou plusieurs congés sans traitement pour convenances personnelles ou pour études durant sa scolarité, dans le cadre d'une césure ou d'un projet d'études.

La durée cumulée des congés sans traitement pour convenances personnelles ou pour études ne peut excéder vingt-quatre mois.

La demande est soumise à autorisation. Elle doit faire l'objet d'une demande auprès du Président au moins deux mois avant la date d'effet souhaitée.

Le congé peut être accordé par le Président de l'ENS Paris-Saclay après avis de la vice-présidence en charge de la formation et du directeur de département d'enseignement et de recherche.

Deux mois avant la fin de son congé sans traitement pour convenances personnelles ou pour études et au plus tard le 1er juin de l'année de réintégration, le normalien élève doit faire une demande de réintégration auprès du Président.

La réintégration du normalien élève dépend de la satisfaction aux obligations du projet d'études. Elle est décidée par le Président sur proposition de la vice-présidence en charge de la formation, après avis du directeur du département d'enseignement et de recherche.

Article 38. Le redoublement

L'autorisation de redoubler une année scolaire peut être accordée par le Président à un normalien élève dont les études ont été gravement perturbées, notamment pour des raisons de santé ou tout autre motif indépendant de sa volonté.

Le dossier de demande de redoublement est présenté par le normalien élève au Président. Il doit permettre au Président d'avoir un avis éclairé sur sa situation et les éléments ayant gravement perturbé son projet d'études annuel.

La demande de redoublement est à déposer impérativement au plus tard le 30 juin de l'année universitaire en cours. Le Président se prononce sur la base du dossier constitué par le normalien élève concerné après avis du vice-président en charge de la formation et du directeur du département d'enseignement et de recherche concerné.

Section 2. Les dispositions spécifiques aux normaliens élèves admis à titre étranger

Article 39. Financement des études

Une bourse est attribuée aux élèves admis à titre étranger.

La durée de versement des bourses pour les normaliens élèves admis à titre étranger est fixée à quarante-huit mois au plus pour les normaliens élèves recrutés au concours première année et trente-six mois au plus pour les normaliens élèves recrutés au concours cycle master.

Les normaliens élèves admis à titre étranger qui acquièrent en cours de scolarité la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ont la qualité de fonctionnaire stagiaire à compter de la date de cette acquisition et perçoivent alors une rémunération au *pro rata* du nombre d'années ou de mois de diplôme restant.

Article 40. Gratifications de stage

Le cas échéant, le montant de la bourse inclut la gratification pour les stages effectués dans les laboratoires de l'École.

Article 41. Interruption de bourse pour insuffisances de résultats

L'interruption de bourse pour insuffisance de résultats d'un normalien élève admis à titre étranger est proposée au Président de l'ENS Paris-Saclay par le directeur du département d'enseignement et de recherche concerné, pour tout normalien élève admis à titre étranger n'ayant pas satisfait aux obligations de son projet d'études (cf Chapitre II. Article 23).

Un normalien élève admis à titre étranger peut être placé en interruption de bourse pour insuffisance de résultats dans la limite d'un an au cours de sa scolarité à l'ENS Paris-Saclay.

En cas de second échec à une année de formation, le normalien élève admis à titre étranger est ajourné et non autorisé à se réinscrire au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Sur proposition de la direction du département d'enseignement et de recherche concerné, un programme est déterminé pour le normalien élève admis à titre étranger pour la période d'interruption de bourse pour insuffisance de résultats. Ce programme est validé par la vice-présidence en charge de la formation.

À la fin de la durée autorisée de l'interruption de bourse pour insuffisance de résultats, le normalien élève admis à titre étranger doit faire une demande de réintégration auprès du Président.

La réintégration du normalien élève admis à titre étranger dépend de la satisfaction aux obligations du projet d'études. Elle est décidée par le Président sur proposition de la vice-présidence en charge de la formation, après avis du directeur du département d'enseignement et de recherche.

Article 42. Interruption de bourse pour convenance personnelle ou pour études

Un normalien élève admis à titre étranger peut demander une ou plusieurs interruptions de bourse pour convenances personnelles ou pour études durant sa scolarité, dans le cadre d'une césure ou d'un projet d'études.

La durée cumulée des interruptions de bourse pour convenances personnelles ou pour études ne peut excéder vingt-quatre mois.

La demande est soumise à autorisation. Elle doit faire l'objet d'une demande auprès du Président au moins deux mois avant la date d'effet souhaitée.

L'interruption de bourse peut être accordée par le Président après avis de la vice-présidence en charge de la formation et du directeur de département d'enseignement et de recherche.

Deux mois avant la fin de l'interruption de bourse pour convenances personnelles ou pour études et au plus tard le 1er juin de l'année de réintégration, le normalien élève admis à titre étranger doit faire une demande de réintégration auprès du Président.

La réintégration du normalien élève admis à titre étranger dépend de la satisfaction aux obligations du projet d'études. Elle est décidée par le Président sur proposition de la vice-présidence en charge de la formation, après avis du directeur du département d'enseignement et de recherche.

Article 43. Le redoublement

L'autorisation de redoubler une année scolaire peut être accordée par le Président à un normalien élève admis à titre étranger dont les études ont été gravement perturbées, notamment pour des raisons de santé ou tout autre motif indépendant de sa volonté.

Le dossier de demande de redoublement est présenté par le normalien élève admis à titre étranger au Président. Il doit permettre au Président d'avoir un avis éclairé sur sa situation et les éléments ayant gravement perturbé son projet d'études annuel.

La demande de redoublement est à déposer impérativement au plus tard le 30 juin de l'année universitaire en cours. Le Président se prononce sur la base du dossier constitué par le normalien élève concerné après avis du vice-président en charge de la formation et du directeur du département d'enseignement et de recherche concerné.

Section 3. Les dispositions spécifiques aux normaliens étudiants

Article 44. Politique de Bourses d'excellence à l'ENS Paris-Saclay

Article 44.1. Bourses pré-doctorales normaliennes de l'ENS Paris-Saclay

Dans le cadre d'un programme « bourses pré-doctorales normaliennes », d'excellence des normaliennes et normaliens étudiants peuvent se voir attribuer une bourse.

Ces programmes proposent une formation à la recherche d'excellence aux normaliennes et normaliens étudiants désireux de poursuivre en doctorat.

La liste de ces programmes d'excellence fait l'objet d'un arrêté de la présidence mis à jour annuellement.

Les conditions et les modalités d'admission sont définies pour chaque programme d'excellence et font l'objet d'une communication aux apprenants conformément aux procédures définies par l'École.

Les dispositions relatives à l'interruption de bourse pour insuffisance des résultats ou pour convenance personnelle des normaliennes et normaliens à titre étranger (articles 41 et 42) s'appliquent aux normaliennes et normaliens étudiants titulaires d'une bourse du programme concerné. d'excellence.

Article 44.2. Bourses femmes et sciences

Dans le cadre d'un programme « femmes et sciences », des normaliennes étudiantes peuvent se voir attribuer une bourse, avec le soutien d'un partenaire ou d'un mécène de l'École.

Les bénéficiaires participeront au développement d'un réseau d'ambassadrices « femmes en sciences » réunissant des femmes scientifiques motivées pour partager leurs expériences (portraits, vidéos, articles, interventions, rencontres) pour encourager d'autres jeunes filles à rejoindre les filières scientifiques.

L'octroi de cette bourse est conditionné par le fait d'accepter de rencontrer le partenaire ou le mécène si celui-ci en exprime la demande.

Article 44.3. Bourses « voie égalité des chances » ENS Paris-Saclay

Dans le cadre d'un programme « voie égalité des chances », des normaliens étudiants peuvent se voir attribuer une bourse.

Les conditions et les modalités d'admission sont définies au cas par cas suite à une proposition faite au conseil d'administration et vote.

Cette bourse est versée pendant 48 mois au maximum pour les lauréats intégrant en 1^{ère} année du diplôme et 36 mois au maximum pour les lauréats intégrant en 2^{ème} année du diplôme.

Le montant de la bourse inclut le montant de la gratification pour les stages effectués dans les laboratoires de l'École. En complément, des aides spécifiques peuvent être prévues pour l'installation, le matériel informatique ou la mobilité internationale.

Les dispositions relatives à l'interruption de bourse pour insuffisance des résultats ou pour convenance personnelle des normaliens à titre étranger (articles 41 et 42) s'appliquent aux normaliens étudiants recrutés par la « voie égalité des chances ».

Article 45. Durée de la scolarité

La durée de la scolarité est fixée à quarante-huit mois pour les normaliens intégrant en première année et trente-six mois au plus pour les normaliennes et normaliens intégrant en deuxième année, sous réserve des dispositions applicables au redoublement, à la césure et aux éventuels doubles cursus réalisés durant la scolarité.

Article 46. Le redoublement

En cas d'insuffisance de résultats, un normalien étudiant peut être autorisé à se réinscrire au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay. En cas d'échec à l'issue de son redoublement, l'étudiant perd sa qualité de normalien et n'est pas autorisé à se réinscrire au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Un normalien étudiant peut prétendre à un redoublement pour raison médicale.

TITRE IV. LA FIN DE LA SCOLARITE

Article 47. La diplomation

La liste des diplômés aux diplômes d'établissement (ARRC, ARTeQ, ARIA, ARECO) et au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay est arrêtée par le Grand jury de diplôme, se réunissant *a minima* une fois par an dans la même composition que le jury d'admission.

Lors de cette séance, le Grand jury se prononce également sur les normaliens et des étudiants ayant terminé leur scolarité mais n'ayant pas satisfait à l'ensemble des obligations.

A la lumière du dossier des normaliens, et des étudiants il peut décider :

- une dispense des activités non réalisées,
- un ajournement avec autorisation à une dernière ré-inscription administrative et pédagogique pour finaliser les activités nécessaires à la validation du Diplôme,
- un ajournement avec refus d'une ré-inscription.

Le diplôme de l'ENS Paris-Saclay est signé par la présidente de l'ENS Paris-Saclay et, de manière superfétatoire, par la présidente de l'université Paris-Saclay.

Article 48. La démission

Un normalien élève peut démissionner en cours de scolarité. Il adresse une lettre de démission au Président. La lettre de démission du normalien élève est communiquée au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le traitement du normalien est interrompu à la date de notification de la démission. Le normalien élève démissionnaire est tenu de respecter les dispositions réglementaires liées à son engagement décennal au prorata des traitements versés.

Article 49. L'abandon de scolarité

Tout abandon de scolarité doit faire l'objet d'une information auprès des services de l'École.

L'ENS Paris-Saclay présume qu'un normalien étudiant a abandonné sa scolarité au sein de l'École après six mois sans nouvelles de sa part.

Le normalien étudiant sera réputé avoir abandonné ses études après une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception de prendre contact avec les services de l'École pour informer de sa situation restée sans effet dans un délai d'un mois à compter de la date du courrier de mise en demeure.

Article 50. L'exclusion

Tout normalien peut faire l'objet d'une exclusion définitive après avis du conseil de discipline conformément au décret statutaire et au règlement intérieur de l'École.

La décision d'exclusion est prononcée par le Président pour les normaliens étudiants et par le Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche de l'innovation pour les normaliens élèves.

Article 51. L'engagement décennal

Les normaliens élèves, fonctionnaires-stagiaires sont tenus au respect de l'engagement décennal conformément à la réglementation en vigueur et au décret statutaire et au règlement intérieur de l'École.

Tout ancien normalien élève doit informer chaque année, l'ENS Paris-Saclay, au plus tard le 31 décembre de chaque année, de leur situation professionnelle pendant toute la durée de l'engagement décennal.

L'exclusion et la démission de l'École ne dégagent pas les anciens normaliens élèves de leur engagement décennal.

Les services de l'ENS Paris-Saclay sont en charge du suivi du respect de l'engagement décennal.

Annexe 1 : Admission voie étudiante

Annexe 2 : Année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE)

Annexe 3 : Années de recherche thématiques (ARTeQ, ARIA, ARRC, AREco)

Annexe 4 : ASPEN

Annexe 5 : Règlement du diplôme et modalité du contrôle des connaissances

Annexe 6 : Processus année joker

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Les conditions d'admission voie étudiante au diplôme de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay sont régies par les dispositions suivantes.

TITRE I

CADRE GÉNÉRAL DE L'ADMISSION VOIE ÉTUDIANTE

Les demandes d'admission sont réalisées par l'intermédiaire de la plateforme eCandidat selon les conditions d'utilisation prévues au présent article.

Article 1^{er}

Conditions d'utilisation de la plateforme eCandidat

L'école n'est régulièrement saisie par voie électronique d'une demande d'admission aux formations concernées que par l'usage de la plateforme eCandidat. En particulier, l'envoi d'un courrier électronique ne saurait s'y substituer.

L'accès à la plateforme de candidature se fait par l'intermédiaire du site internet de l'ENS Paris-Saclay.

Les demandeurs créent un compte personnel à partir duquel ils formulent leurs demandes. Afin de s'identifier, les candidats doivent fournir leurs nom et prénom, adresse électronique et leur numéro INE (identifiant national étudiant).

L'adresse électronique fournie par le candidat sera utilisée par l'école pour les échanges électroniques ultérieurs relatifs à sa candidature.

En utilisant, la plateforme eCandidat, le candidat s'engage à fournir des informations exactes, à jour et complètes.

Article 2

Instruction des demandes d'admission

Les demandes d'admission font l'objet d'un examen par une commission compétente en application des dispositions des articles D 612-38 et suivantes du code de l'éducation, relatives à la validation des études et aux expériences professionnelles pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Les candidats déposent un dossier de candidature constitué d'un nombre de pièces dont la liste est précisée au présent arrêté. Toutes les pièces sont obligatoires et tout dossier incomplet à la date de clôture de la période des vœux ne sera pas évalué par la commission et

se verra déclaré irrecevable pour motif incomplet. Les candidats ne seront pas obligatoirement relancés dans le cas où leur dossier se trouverait incomplet à la date de clôture des candidatures.

Il existe deux voies d'admission à l'ENS Paris-Saclay : la voie étudiante et la voie concours. En cas de bi-admission, l'admission sur concours prime sauf si le candidat indique renoncer explicitement à l'admission par voie concours pour bénéficier d'une intégration par voie étudiante dans le questionnaire de candidature.

Il est possible de déposer des candidatures dans plusieurs départements.

Les périodes de vœux sont spécifiques à chaque département et chaque niveau et publiées chaque année sur le site internet de l'Ecole.

La commission d'admission pourra le cas échéant convier les candidats à un entretien. Les personnes qui candidatent dans plusieurs départements d'enseignement et de recherche doivent formuler un classement par ordre de préférence à l'issue de cette période d'entretiens.

L'admission est prononcée par la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay sur proposition du jury d'admission.

Les candidats dont l'accès à la formation est autorisé doivent confirmer leur souhait d'intégration dans le délai qui leur est indiqué lors de la notification de la décision favorable. A défaut, ils sont réputés renoncer à leur inscription.

TITRE II

ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE SUR DOSSIER

Article 1^{er}

Les étudiants sont recrutés, en première année, par la voie étudiante admission sur dossier dans les disciplines suivantes :

- mathématiques
- physique
- informatique
- chimie
- biologie
- sciences pour l'ingénieur
- sciences humaines et sociales
- anglais

Pour être admis comme normaliennes étudiantes ou normaliens étudiants en 1^{ère} année à l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay, les candidats doivent justifier de l'obtention de 120 crédits (ECTS) en université et/ou en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

Le niveau académique et la motivation des candidatures seront évalués en regard des critères

de chaque département d'enseignement et de recherche.

Dans le cadre de sa politique de promotion de la diversité, une attention particulière sera apportée à la mixité de genre ainsi qu'à la diversité (sociale, académique et géographique notamment).

Les étudiants admis sur dossier au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en 1^{ère} année deviennent des normaliennes étudiantes et des normaliens étudiants et poursuivent leur formation pendant 4 ans à l'ENS Paris-Saclay.

Article 2

Mathématiques

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevé de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 2 lettres de recommandation qui devront être transmises directement par l'enseignant à la direction du département d'enseignement et de recherche de mathématiques.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Les candidats devront pouvoir justifier d'avoir acquis les notions du programme de mathématique des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière MP ainsi que celui des filières universitaires.

Les candidats doivent connaître les notions du programme du baccalauréat général nécessaires à la compréhension des programmes définis ci-dessus.

Article 3

Physique

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 1 lettre de recommandation de leur enseignant de physique transmise directement au département d'enseignement et de recherche.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Les candidats devront pouvoir justifier d'avoir acquis le programme de physique et de

mathématique des classes préparatoires aux grandes écoles des filières MP, PC ou PSI ainsi que celui des filières universitaires.

Les candidats doivent connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension des programmes définis ci-dessus.

Article 4

Informatique

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 2 lettres de recommandation transmises directement par l'enseignant à la direction du département d'enseignement et de recherche d'informatique.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Les candidats devront pouvoir justifier de maîtriser la programmation (Python ou C) et le programme d'informatique et de mathématiques des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière MP et MPI ainsi que celui des filières universitaires.

Les candidats doivent connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension des programmes définis ci-dessus.

Article 5

Chimie

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Au moins 1 lettre de recommandation d'un enseignant en chimie transmise directement par l'enseignant à la direction du département d'enseignement et de recherche de chimie.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Les candidats devront pouvoir justifier d'avoir acquis le programme de chimie des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière PC ou BCPST ainsi que celui des filières universitaires.

Les candidats doivent connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension des programmes définis ci-dessus.

Article 6

Biologie

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC (année courante comprise) réalisées dans l'enseignement supérieur, résultats aux concours passés les années précédentes et résultats d'admissibilité aux concours de l'année courante.
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Le dossier devra contenir par ailleurs :

2 lettres de recommandation transmises directement par les référents à la direction du département d'enseignement et de recherche de biologie.

Article 7

Sciences de l'ingénieur

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 2 lettres de recommandation transmises directement par l'enseignant à la direction du département Sciences de l'ingénieur.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Les candidats devront pouvoir justifier d'avoir acquis le programme des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière PT, TSI ou PSI ainsi que celui des filières universitaires.

Les candidats doivent connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement

secondaire nécessaires à la compréhension des programmes définis ci-dessus.

Article 8

Sciences humaines et sociales

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 1 lettre de recommandation transmises directement par l'enseignant à la direction du département Sciences Humaines et Sociales.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Article 9

Anglais

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes le cas échéant
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- 2 lettres de recommandation transmises directement par les enseignants au secrétariat du département d'enseignement et de recherche de langues.
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

TITRE III

ADMISSION EN DEUXIEME ANNÉE SUR DOSSIER

Article 10

Les étudiants sont recrutés, en deuxième année, par la voie étudiante admission sur dossier dans les disciplines suivantes :

- mathématiques
- physique
- informatique
- chimie
- biologie
- sciences humaines et sociales

Pour être admis comme normaliennes étudiantes ou normaliens étudiants en 2^{ème} année à l'École normale supérieure Paris-Saclay, les candidats doivent justifier de l'obtention de 180 crédits ECTS en université.

Le niveau académique et la motivation des candidatures seront évalués en regard des critères de chaque département d'enseignement et de recherche.

Dans le cadre de sa politique de promotion de la diversité, une attention particulière sera apportée à la mixité de genre ainsi qu'à la diversité (sociale, académique et géographique notamment).

La commission d'admissibilité pourra le cas échéant convier les candidats à un entretien.

Les étudiantes et les étudiants admis sur dossier au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en 2^{ème} année deviennent des normaliennes étudiantes et des normaliens étudiants et poursuivent leur formation pendant 3 ans à l'ENS Paris-Saclay.

Article 11

Sciences humaines et sociales

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- 1 lettre de recommandation transmises directement par l'enseignant à la direction du département Sciences Humaines et Sociales.
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Article 12

Design

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école
- Un portfolio
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé).

Le dossier pourra contenir par ailleurs :

- Au plus deux lettres de recommandation transmises directement par les référents à la direction du département d'enseignement et de recherche de Design.

Article 13

Physique

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école.
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur.
- Au moins une lettre de recommandation transmise directement au département d'enseignement et de recherche de Physique
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Article 14

Chimie

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Au moins 1 lettre de recommandation d'un enseignant en chimie transmise directement par l'enseignant à la direction du département d'enseignement et de recherche de chimie.
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Article 15

Biologie

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur (année courante comprise) et résultats aux concours passés les années précédentes
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

Le dossier pourra contenir par ailleurs :

- Aux plus deux lettres de recommandation transmises directement par les référents à la direction du département d'enseignement et de recherche de biologie.

Article 16

Informatique

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant leur projet de parcours au sein de l'école et après le diplôme de l'école
- Relevés de notes du BAC
- Relevés de notes des années post-BAC réalisées dans l'enseignement supérieur et résultats aux concours passés les années précédentes

- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Lettres de recommandation
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé).

Article 17

Double diplôme

Des étudiants inscrits dans des écoles partenaires peuvent candidater au double cursus à l'ENS Paris-Saclay.

Ce parcours offre l'accès à la formation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay, formation scientifique pluridisciplinaire au sein d'un de l'un des 11 départements d'enseignement et de recherche de l'École spécifiés dans la convention de partenariat correspondante.

Les étudiants des écoles partenaires, peuvent suivre ce double cursus, sous réserve d'admission, et valider le parcours interface de l'ENS Paris-Saclay.

Les étudiants sont soumis aux règles de validation des diplômes de chacune des Parties. Les diplômes sont délivrés respectivement par les établissements pour les diplômes qui les concernent.

La liste des établissements partenaires est mise à jour chaque année sur notre site internet

Pour être admis comme normaliennes étudiantes ou normaliens étudiants en 2^{ème} année à l'École normale supérieure Paris-Saclay, les candidats doivent justifier d'une inscription dans une des écoles partenaires et avoir été présélectionnés par son école d'appartenance.

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes auprès de l'ENS Paris-Saclay :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation précisant le master 1 et le master 2 de l'ENS Paris-Saclay visés
- Relevés de notes de 1^{ère} année et 2^{ème} année de l'école partenaire
- Attestations de réussite des 2 premières années du cursus ingénieur
- Justificatif de pré-sélection fourni par leur école
- Notification de bourse pour les candidats boursiers
- Un questionnaire
- Une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire sécurisé)

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE 5. Règlement de diplôme : modalités de contrôle des connaissances	1
PARTIE 1 DISPOSITIONS COMMUNES À L'ENSEMBLE DES DÉPARTEMENTS.....	3
Article 1. Architecture du Diplôme.....	3
Article 1-1. Architecture générale.....	3
Article 1-2. Activités de tronc commun	3
Article 1-3. Années spécifiques du parcours	3
Article 1-4. Activités complémentaires et de coloration du Diplôme	4
Article 1-5. Responsable Diplôme au sein des départements d'enseignement	4
PARTIE 2 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE DÉPARTEMENT	5
Article 2. Déclinaison par département d'enseignement	5
PARTIE 3 MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION DES ACTIVITÉS DU DIPLOME 5	5
Article 3. Coordinateurs des activités transverses.....	5
Article 4. Modalités de suivi et de validation propre à chaque activité.....	5
ANNEXE 1 Architecture générale du Diplôme	6
ANNEXE 2 Déclinaison de l'architecture du Diplôme par département d'enseignement	9
ANNEXE 3 Description de chaque activité du Diplôme.....	21

Le Diplôme de l'ENS Paris-Saclay confère le grade de master.

Le Diplôme de l'ENS Paris-Saclay sanctionne la formation suivie par les normaliens à l'ENS Paris-Saclay en certifiant l'acquisition par ceux-ci :

- d'une formation disciplinaire renforcée dans l'une des disciplines enseignées à l'ENS Paris-Saclay,
- des quatre compétences transverses suivantes :
 - o Recherche,
 - o Enseignement,
 - o International,
 - o Pluridisciplinarité.
- Et de manière optionnelle d'une activité de coloration valorisant leur investissement dans des activités autres, d'engagement associatif, électif, de pratiques artistiques ou sportives, ou de découverte du monde professionnel (administratif, industriel, expertise...).

Plusieurs parcours de formation sont identifiés selon le projet professionnel de chaque normalien :

- Recherche et international,
- Recherche et enseignement supérieur,
- Interface,
- Recherche thématique.

Le Diplôme se déroule en 4 années et s'articule autour :

- D'activités de tronc commun comprenant notamment trois années de formation,
- D'une année spécifique de parcours à choix,
- D'un ensemble d'activités complémentaires et de coloration.

La durée de scolarité peut être réduite en fonction de la voie d'admission.

Ce document a pour objet de décrire l'architecture du Diplôme et de définir les conditions d'éligibilité, de suivi et de validation associées.

Il est divisé en trois parties :

- la partie 1 décrivant les dispositions communes à l'ensemble des départements d'enseignement de l'École,
- la partie 2 relative aux dispositions spécifiques à chaque département d'enseignement,
- la partie 3 explicitant les modalités d'inscription, de suivi et de validation de chacune des activités du Diplôme.

PARTIE 1 DISPOSITIONS COMMUNES À L'ENSEMBLE DES DÉPARTEMENTS

Article 1. Architecture du Diplôme

Article 1-1. Architecture générale

L'architecture du Diplôme est présentée en annexe 1. Elle s'articule autour :

- d'**activités de tronc commun**, présentées dans l'Article 1-2.
- d'**années spécifiques de parcours** à choix, présentées dans l'Article 1-3.
- d'un ensemble d'activités **complémentaires**, présentées dans l'Article 1-4.
- d'un ensemble d'activités de **coloration**, présentées dans l'Article 1-4.

La partie 3 et l'annexe 3 décrivent les modalités de suivi et de validation de chaque activité du Diplôme.

Article 1-2. Activités de tronc commun

Les activités de tronc commun, définies en annexe 1, sont obligatoires. Elles sont constituées pour chaque normalien :

- des années de formation disciplinaire renforcée,
- d'un programme de conférences transversales d'ouverture aux problématiques sociétales et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- de certifications à la maîtrise de l'anglais général et de l'anglais de publication scientifique,
- d'une expérience immersive de recherche.
- de l'expérience engagement normalien

A ces activités s'ajoute l'obligation de suivi d'une formation socle aux transitions écologiques et au développement soutenable pour les élèves, étudiants et étudiantes intégrant l'ENS en première année.

Certaines modalités de ces activités de tronc commun sont spécifiques à chaque département et, au sein d'un département peuvent différer d'un normalien à l'autre selon les parcours suivis (cf partie 2 et partie 3).

Article 1-3. Années spécifiques du parcours

Chaque normalien doit durant sa scolarité suivre au moins un des parcours de formation suivants et valider l'année spécifique associée :

- **Parcours recherche et international** : une année de recherche pré-doctorale à l'étranger nommée **ARPE**,
- **Parcours recherche et enseignement supérieur** : une deuxième année de master de formation à l'enseignement du supérieur (ou équivalent), nommée **M2 FeSup**,
- **Parcours interface** : une année de formation de niveau au moins L3 dans une discipline autre que celle du M2 du tronc commun, nommée **Interface**. Dans le

cas d'un double-cursus dans un établissement partenaire, une ou plusieurs années supplémentaires de formation peuvent être requises.

- **Parcours Recherche thématique** : une année de recherche sur une thématique (**ARX**).

L'École propose également de valider des projets d'engagement personnel de normaliens dans le cadre d'une **année spécifique engagement normalien (ASPEN)**. L'élément clé de la personnalisation du parcours de chaque normalien est le choix de cette année spécifique du parcours. Ce choix s'effectue préférentiellement à l'issue de la première année de master.

Ce choix peut, dans certains cas en accord avec le département d'enseignement, être repoussé d'un an (hors congé sans traitement pour les normaliens élèves ou césure pour les normaliens étudiants).

Article 1-4. Activités complémentaires et de coloration du Diplôme

Une fois le choix du parcours effectué, le normalien dispose d'une liberté de choix des activités complémentaires et de coloration, dans le cadre des modalités de déclinaison du Diplôme par département d'enseignement définies en partie 2.

Les activités complémentaires choisies doivent valider parmi les quatre compétences du Diplôme les compétences complémentaires à l'année spécifique de parcours suivie par les normaliens.

Les activités de coloration sont des **activités optionnelles** (non obligatoires pour la validation du Diplôme).

Les demandes d'inscription aux activités choisies doivent faire l'objet d'une validation par les responsables de ces activités.

Article 1-5. Responsable Diplôme au sein des départements d'enseignement

Chaque département est en charge du suivi de ses normaliens, quel que soit leur parcours.

Un ou une **responsable Diplôme** est nommé•e par le président de l'École sur proposition de chaque département d'enseignement. Il est l'interlocuteur privilégié de chaque normalien du département et accompagne le choix, le suivi et la validation par chaque normalien des différentes activités du Diplôme.

PARTIE 2 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE DÉPARTEMENT

Article 2. Déclinaison par département d'enseignement

L'architecture globale fournie en annexe 1 est déclinée par département d'enseignement en annexe 2, selon les modalités spécifiques d'organisation de la formation mises en place en son sein et les activités propres à celui-ci.

L'architecture générale du Diplôme est déclinée dans chaque département selon des modalités qui sont imposées (#), ou préconisées (>>) ou à choix (>), le département pouvant proposer des modalités propres et adaptées à ses normaliens, qui viennent enrichir les modalités générales proposées au niveau de l'établissement.

PARTIE 3 MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION DES ACTIVITÉS DU DIPLOME

Article 3. Coordinateurs des activités transverses

Pour chaque activité transverse, l'École désigne un (des) coordinateur(s) (voir annexe 3) en charge de son organisation et de la coordination avec les départements.

Il(s) valide(nt) l'inscription des normaliens à l'activité, organise(nt) le suivi des normaliens inscrits à l'activité et valide(nt) la réalisation de l'activité.

Article 4. Modalités de suivi et de validation propre à chaque activité

Les modalités propres à chaque activité du Diplôme sont présentées en annexe 3.

Pour chaque activité du Diplôme, de tronc commun, spécifique, complémentaire et de coloration, un descriptif détaillé est fourni, incluant :

- le nom du (des) coordinateur(s) de l'activité,
- le mode de mise en place et de suivi de l'activité,
- le mode de validation de l'activité.

ANNEXE 1 Architecture générale du Diplôme

Dans la description des activités ci-dessous, les termes entre crochets se réfèrent à la codification de ces activités dans le tableau suivant synthétisant l'architecture du diplôme.

La validation du Diplôme s'appuie sur la validation de **13** activités obligatoires :

- **9** activités de **tronc commun** [TC1 à TC9] :
 - trois années de formation disciplinaire renforcée, dont une de niveau 3^{ème} année de licence [TC1], une de niveau 1^{ère} année de master [TC2], et une dernière de niveau 2^{ème} année de master à vocation de poursuite en doctorat [TC3] qui finalise le parcours.,
 - un programme de conférences transversales d'ouverture aux problématiques sociétales et de l'enseignement supérieur et de la recherche [TC4],
 - deux certifications, à la maîtrise de l'anglais général (via l'obtention de l'IELTS) [TC5], et à la maîtrise de l'anglais de publication scientifique (via l'obtention de la certification SWAP) [TC6],
 - une première expérience immersive de recherche [TC7].
 - Une expérience d'engagement normalien [TC8]
 - une formation socle aux transitions écologiques et au développement soutenable [TC9]
 -
- **1 année spécifique de parcours** à choisir par chaque normalien parmi 3 années spécifiques de parcours définissant les différents parcours de formations possibles :
 - l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger **ARPE** [R1], validant les compétences **recherche et international**,
 - l'année de M2 formation à l'enseignement du supérieur **M2FESup** (ou équivalent) [ES1], validant la compétence **enseignement supérieur**,
 - l'année de formation de niveau au moins L3 dans une discipline autre que celle du M2 du tronc commun **Interface** [P1], validant la compétence **pluridisciplinarité**.
 - L'année de **recherche thématique**, validant les compétences **recherche et pluridisciplinarité**.
 - L'année spécifique engagement normalien **ASPEN**, validant les compétences enseignement supérieur et pluridisciplinarité et d'éventuelles autres compétences selon le projet d'engagement validé.
- **3** (ou 2 selon le parcours) activités complémentaires au parcours choisi (défini par l'année spécifique de parcours). Un ensemble d'activités **complémentaires** à choix permettent de valider ces compétences complémentaires :
 - **recherche** [R2 à R4],
 - **enseignement supérieur** [ES2 à ES4],
 - **pluridisciplinarité** [P2 à P5],
 - **international** [I1 à I3].

1 activité de **coloration** [C1 à C5] peut également être validée de manière optionnelle. Cette activité permet de valoriser l'investissement des normaliens dans des activités autres, d'engagement associatif, électif, de pratiques artistiques ou sportives, de découverte du monde professionnel (administratif, industriel, expertise...), et de colorer ainsi de manière individuelle la formation de chaque normalien.

Le choix du M2 doit être validé par le département d'enseignement, après demande préalable du normalien à la direction du département.

Les premières années pluridisciplinaires valident automatiquement une activité de tronc commun (**disciplinaire**) et une activité complémentaire (**pluridisciplinarité**).

Une expérience immersive de recherche de deux mois à l'étranger valide deux activités complémentaires : **recherche** et **international**.

Les deux tableaux suivants synthétisent l'architecture finale du Diplôme où :

- les colonnes représentent les parcours,
- les modalités obligatoires sont désignées par la puce (#) et les modalités à choix par la puce (>).

Des déclinaisons de cette architecture par département sont proposées en annexe 2.

La partie 3 et l'annexe 3 précisent les modalités de suivi et de validation de chacune des activités du Diplôme.

TABLEAU ARCHITECTURE GLOBALE DU DIPLOME

ARCHITECTURE GENERALE DU DIPLOME

(#) : modalité obligatoire (>) : modalités multiples (une à choisir durant la scolarité)

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE					
TRONC COMMUN											
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>											
(#) TC1	année de formation de niveau L3 renforcée						67 à 80 ECTS				
(#) TC2	année de formation de niveau M1 renforcée						60 à 75 ECTS				
(#) TC3	M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département						60 ECTS				
<i>Pluridisciplinarité</i>											
(#) TC4	conférences du Diplôme						2 ECTS				
<i>Internationales</i>											
(#) TC5	Diplôme de Cambridge ou IELTS (sur recommandation du département de langues)						6 ECTS				
(#) TC6	SWAP						2 ECTS				
<i>Recherche</i>											
(#) TC7	première expérience de recherche						3 à 20 ECTS				
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (Obligatoire et spécifique à chaque parcours)											
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1 M2 Formation à l'enseignement supérieur	60 ECTS	(#) RT 1 43	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS	
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)											
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>											
(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS
(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS
(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS
<i>activité complémentaire Recherche</i>											
(>) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS	(>) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS	(>) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS	(>) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS
(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS
(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>											
(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS
(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS
(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS
(>) P5	UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS
<i>activité complémentaire Internationales</i>											
(>) I1	2 mois à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	2 mois à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	2 mois à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	2 mois à l'étranger	2 ECTS
(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)											
(>) C1	administration									2 ECTS	
(>) C2	expertise									2 ECTS	
(>) C3	entrepreneuriat et innovation									2 ECTS	
(>) C4	engagement associatif ou électif									2 ECTS	
(>) C5	connaissance du milieu industriel									2 ECTS	
(>) C6	pratique sportive									2 ECTS	
(>) C7	pratique artistique									2 ECTS	

Formations socles TEDS et expérience engagement normalien (sans ECTS)

ANNEXE 2 Déclinaison de l'architecture du Diplôme par département d'enseignement

Les tableaux suivants synthétisent l'architecture finale de ce Diplôme déclinée pour chaque département d'enseignement (hors parcours recherche thématique), où :

- les colonnes représentent les parcours,
- les modalités obligatoires ou naturellement réalisées dans les 4 ans du cursus de formation du département sont désignées par la puce (#), les modalités à choix par la puce (>) et les modalités préconisées par la puce (>>).

Apparaissent en bleu les spécificités de déclinaison pour chaque département.

DÉPARTEMENT BIOLOGIE	10
DÉPARTEMENT CHIMIE	11
DÉPARTEMENT DESIGN	12
DÉPARTEMENT GÉNIE CIVIL ET ENVIRONNEMENT	13
DÉPARTEMENT GÉNIE MÉCANIQUE	14
DÉPARTEMENT INFORMATIQUE	15
DÉPARTEMENT LANGUES	16
DÉPARTEMENT MATHÉMATIQUES	17
DÉPARTEMENT NIKOLA TESLA	18
DÉPARTEMENT PHYSIQUE	19
DÉPARTEMENT SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES.....	20

DÉPARTEMENT BIOLOGIE

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE					
TRONC COMMUN											
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>											
(#) TC1	LDD3 Sciences de la Vie cursus ENS UE Grandes Découvertes (3 ECTS) MOOC "R" (2 ECTS), anglais linguistique (2 ECTS), projet professionnel (1 ECTS) et TP de Biophysique (2 ECTS)						60 ECTS	12 ECTS			
(#) TC2	M1 Biologie Santé (BEE possible sous conditions) UE Outil Informatiques pour la Biologie (5 ECTS) + 1 Enseignement spécifique du diplôme (5 ECTS) [parmi a) Renforcement disciplinaire : UE supplémentaire de M1 ou Synthèse bibliographique ou Synthèse d'un cycle de conférences au Collège de France ou Certification d'un MOOC ou UE A2D5, b) Stage de recherche filé académique ou en Recherche & Développement, c) Stage en milieu médical en service hospitalo-universitaire ou en service vétérinaire]						60 ECTS	10 ECTS			
(#) TC3	M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département						60 ECTS				
(#) TC4	<i>Pluridisciplinarité</i> conférences du Diplôme						2 ECTS				
(#) TC5	<i>International</i> Diplôme de IELTS						6 ECTS				
(#) TC6	<i>SWAP</i>						2 ECTS				
<i>Recherche</i>											
(#) TC7	Stage 1 ^e année (L3) en laboratoire de recherche d'une durée minimum de 8 semaines						8 ECTS				
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (Obligatoire et spécifique à chaque parcours)											
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2 FESup Sciences du Vivant option Biochimie générale ou Sciences de la vie, sciences de la terre et de l'univers	60 ECTS	(#) RT 1 à 3	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)											
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>											
(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS
(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS
(>) ES4	au choix : Projet de création d'UE (pour les normalien.nes en M2), Leçon de l'UE PHR du M1 Biologie Santé, Vulgarisation scientifique pour l'association Angelman, Synthèse bibliographique	3 ECTS	(>) ES4	au choix : Projet de création d'UE (pour les normalien.nes en M2), Leçon de l'UE PHR du M1 Biologie Santé, Vulgarisation scientifique pour l'association Angelman, Synthèse bibliographique	3 ECTS	(>) ES4	au choix : Projet de création d'UE (pour les normalien.nes en M2), Leçon de l'UE PHR du M1 Biologie Santé, Vulgarisation scientifique pour l'association Angelman, Synthèse bibliographique	3 ECTS	(>) ES4	au choix : Projet de création d'UE (pour les normalien.nes en M2), Leçon de l'UE PHR du M1 Biologie Santé, Vulgarisation scientifique pour l'association Angelman, Synthèse bibliographique	3 ECTS
<i>activité complémentaire Recherche</i>											
(#) R2	Stage dans un laboratoire de recherche en France (ou à l'étranger si TC7 en France)	6 ECTS	(#) R2	Stage dans un laboratoire de recherche en France (ou à l'étranger si TC7 en France)	6 ECTS	(#) R2	Stage dans un laboratoire de recherche en France (ou à l'étranger si TC7 en France)	6 ECTS	(#) R2	Stage dans un laboratoire de recherche en France (ou à l'étranger si TC7 en France)	6 ECTS
(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS
(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>											
(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS
(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS
(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(#) I1	Stages TC7 ou R2 à l'étranger	2 ECTS	(#) I1	Stages TC7 ou R2 à l'étranger	2 ECTS	(#) I1	Stages TC7 ou R2 à l'étranger	2 ECTS
(>) P5	UE transversale	2 ECTS	(#) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(#) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(#) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
<i>activité complémentaire International</i>											
(#) I1	Stages TC7 ou R2 à l'étranger	2 ECTS	(#) I1	Stages TC7 ou R2 à l'étranger	2 ECTS	(#) I1	Stages TC7 ou R2 à l'étranger	2 ECTS	(#) I1	Stages TC7 ou R2 à l'étranger	2 ECTS
(#) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(#) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(#) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(#) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
(#) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(#) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(#) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(#) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)											
(>) C1	administration										2 ECTS
(>) C2	expertise										2 ECTS
(>) C3	entrepreneuriat et innovation										2 ECTS
(>) C4	engagement associatif ou éteclif										2 ECTS
(>) C5	connaissance du milieu industriel										2 ECTS
(>) C6	pratique sportive										2 ECTS
(>) C7	pratique artistique										2 ECTS

Formations socles TEDS et expérience engagement normalien (sans ECTS)

DÉPARTEMENT CHIMIE

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE					
TRONC COMMUN											
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>											
(#) TC1	LDD3 Frédéric Joliot Curie 2 UE Coloration au choix (2,5 ECTS * 2) ; 2 renforcements au choix (2*1 ECTS) ; 1 complément au choix (2,5 ECTS) ; 1 projet (2,5 ECTS); 1 stage de recherche 5ECTS					60 ECTS	17 ECTS				
(#) TC2	M1 Frédéric Joliot Curie 1 UE au choix (5 ECTS), TP physique et inorganique (2,5 ECTS)					60 ECTS	7,5 ECTS				
(#) TC3	M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département					60 ECTS					
(#) TC4	<i>Pluridisciplinarité</i> conférences du Diplôme					2 ECTS					
(#) TC5	<i>International</i> Diplôme de IELTS					5 ECTS					
(#) TC6	<i>Recherche</i> SWAP					2 ECTS					
(#) TC7	<i>Recherche</i> immersion hebdomadaire dans un laboratoire de recherche lors de la première année					3 ECTS					
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (Obligatoire et spécifique à chaque parcours)											
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2 FESup Chimie	60 ECTS	(#) RT1	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)											
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>											
(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS			
(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS			
(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS			
<i>activité complémentaire Recherche</i>											
(#) R2	Stage en M1 (ou L3)	10 (5) ECTS	(#) R2	Stage en M1 (ou L3)	10 (5) ECTS	(#) R2	Stage en M1 (ou L3)	10 (5) ECTS			
(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS			
(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS			
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>											
(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS			
(>) P3	UE de coloration non disciplinaire en L3	2,5 ECTS	(>) P3	UE de coloration non disciplinaire en L3	2,5 ECTS	(>) P3	UE de coloration non disciplinaire en L3	2,5 ECTS			
(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS			
(>) P5	UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS			
<i>activités complémentaires Internationales</i>											
(>) I1	Stage 1ère année à l'international ou de M1 à l'international ou de M2R à l'international,	2 ECTS	(>) I1	Stage 1ère année à l'international ou de M1 à l'international ou de M2R à l'international,	2 ECTS	(>) I1	Stage 1ère année à l'international ou de M1 à l'international ou de M2R à l'international,	2 ECTS			
(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS			
(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS			
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)											
(>) C1	administration	2 ECTS	(>) C1	administration	2 ECTS	(>) C1	administration	2 ECTS			
(>) C2	expertise	2 ECTS	(>) C2	expertise	2 ECTS	(>) C2	expertise	2 ECTS			
(>) C3	entrepreneuriat et innovation	2 ECTS	(>) C3	entrepreneuriat et innovation	2 ECTS	(>) C3	entrepreneuriat et innovation	2 ECTS			
(>) C4	engagement associatif ou électif	2 ECTS	(>) C4	engagement associatif ou électif	2 ECTS	(>) C4	engagement associatif ou électif	2 ECTS			
(>) C5	connaissance du milieu industriel	2 ECTS	(>) C5	connaissance du milieu industriel	2 ECTS	(>) C5	connaissance du milieu industriel	2 ECTS			
(>) C6	pratique sportive	2 ECTS	(>) C6	pratique sportive	2 ECTS	(>) C6	pratique sportive	2 ECTS			
(>) C7	pratique artistique	2 ECTS	(>) C7	pratique artistique	2 ECTS	(>) C7	pratique artistique	2 ECTS			

Formations socles TEDS et expérience engagement normalien (sans ECTS)

DÉPARTEMENT DESIGN

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE					
TRONC COMMUN											
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>											
(#) TC1	1e année Design						60 ECTS				
(#) TC2	M1 Recherche en Design						60 ECTS				
(#) TC3	M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département						60 ECTS				
(#) TC4	<i>Pluridisciplinarité</i> conférences du Diplôme						2 ECTS				
(#) TC5	<i>International</i> Diplôme de IELTS						6 ECTS				
(#) TC6	SWAP						2 ECTS				
<i>Recherche</i>											
(#) TC7	Stage de recherche M1 Recherche en Design						3 ECTS				
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (Obligatoire et spécifique à chaque parcours)											
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2 FESup Design	60 ECTS	(#) RT 1	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)											
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>											
(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS
(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS
(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS
<i>activité complémentaire Recherche</i>											
(>) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS	(>) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS	(#) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS	(#) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS
(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(#) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(#) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS
(#) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(#) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(#) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(#) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>											
(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(#) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(#) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS
(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(#) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(#) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS
(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(#) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(#) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS
(>) P5	UE transversale	2 ECTS	(>) P5	UE transversale	2 ECTS	(#) P5	UE transversale	2 ECTS	(#) P5	UE transversale	2 ECTS
<i>activité complémentaire International</i>											
(>) I1	Stage de M1 ou de M2R à l'étranger (de préférence stage de M1)	2 ECTS	(>) I1	Stage de M1 ou de M2R à l'étranger (de préférence stage de M1)	2 ECTS	(#) I1	Stage de M1 ou de M2R à l'étranger (de préférence stage de M1)	2 ECTS	(#) I1	Stage de M1 ou de M2R à l'étranger (de préférence stage de M1)	2 ECTS
(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(#) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(#) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(#) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(#) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)											
(>) C1	administration										2 ECTS
(>) C2	expertise										2 ECTS
(>) C3	entrepreneuriat et innovation										2 ECTS
(>) C4	engagement associatif ou électif										2 ECTS
(>) C5	connaissance du milieu industriel										2 ECTS
(>) C6	pratique sportive										2 ECTS
(>) C7	pratique artistique										2 ECTS

Formations socles TEDS et expérience engagement normatif (sans ECTS)

DÉPARTEMENT GÉNIE CIVIL ET ENVIRONNEMENT

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE					
TRONC COMMUN											
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>											
(#) TC1		LDD3 Sciences pour l'ingénieur cursus ENS 2 modules d'ouverture (2 x 4 ECTS), Projet pluridisciplinaire (7 ECTS), Anglais S1 + S2 (5 ECTS)				60 ECTS 20 ECTS					
(#) TC2		M1 Génie Civil ECD ou MAISES 2 JE parmi 3 (modélisation des matériaux quasi-fragiles, dvpt d'outils de simulation, méthodes exp) (4 + 4 ECTS) + Conférences de Génie Civil (2 ECTS)				60 ECTS 10 ECTS					
(#) TC3		M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département				60 ECTS					
(#) TC4		<i>Pluridisciplinarité</i> conférences ou Diplôme				2 ECTS					
(#) TC5		<i>Internationale</i> Diplôme de IELTS (sur recommandation du département de langues)				6 ECTS					
(#) TC6		SWAP				2 ECTS					
<i>Recherche</i>											
(#) TC7		Première Expérience Immersive de Recherche (PEIR)				6 ECTS					
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (Obligatoire et spécifique à chaque parcours)											
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2FESup Génie Civil	60 ECTS	(#) R1	1 à 3 année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)											
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>											
(#) ES2	Pratique de la pédagogie en M1	3 ECTS	(#) ES2	Pratique de la pédagogie en M1	3 ECTS	(#) ES2	Pratique de la pédagogie en M1	3 ECTS	(#) ES2	Pratique de la pédagogie en M1	3 ECTS
(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS
(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS
<i>activité complémentaire Recherche</i>											
			(#) R2	Stage 2e année (M1)	inclus dans M1	(#) R2	Stage 2e année (M1)	9 ECTS	(#) R2	Stage 2e année (M1)	9 ECTS
			(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS
			(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>											
(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS						
(#) P3	TC1 pluridisciplinaire		(#) P3	TC1 pluridisciplinaire							
(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS						
(>) P5	UE transversale	2 ECTS	(>) P5	UE transversale	2 ECTS						
<i>activité complémentaire Internationale</i>											
			(>) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS
			(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
			(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)											
(>) C1				administration							2 ECTS
(>) C2				expertise							2 ECTS
(>) C3				entrepreneuriat et innovation							2 ECTS
(>) C4				engagement associatif ou électif							2 ECTS
(>) C5				connaissance du milieu industriel							2 ECTS
(>) C6				pratique sportive							2 ECTS
(>) C7				pratique artistique							2 ECTS

Formations socles TEDS et expérience engagement normalien (sans ECTS)

DÉPARTEMENT GÉNIE MÉCANIQUE

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE					
TRONC COMMUN											
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>											
(#) TC1	LDD3 Sciences pour l'ingénieur cursus ENS 2 modules d'ouverture (2 x 4 ECTS), Projet pluridisciplinaire (7 ECTS), Anglais S1 + S2 (6 ECTS)						60 ECTS 20 ECTS				
(#) TC2	M1 MIP ou M1 MMS (dont stage 9 : ECTS) MIP : 4 modules + TER - MMS : 2 modules + TER (TER : 2 ECTS)						60 ECTS 10 ECTS				
(#) TC3	M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département						60 ECTS				
(#) TC4	<i>Pluridisciplinarité</i> conférences du Diplôme						2 ECTS				
(#) TC5	<i>International</i> Diplôme de IELTS						6 ECTS				
(#) TC6	<i>Recherche</i> SWAP						2 ECTS				
(#) TC7	Travaux Encadrés de Recherche (TER)						inclus dans le renforcement du M1				
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (Obligatoire et spécifique à chaque parcours)											
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2FESup Mécanique	60 ECTS	(#) RT 1 à 3	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)											
(->) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(->) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(->) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(->) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS
(->) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(->) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(->) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(->) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS
(->) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(->) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(->) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(->) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS
<i>activité complémentaire Recherche</i>											
(#) R2	Stage 2e année (M1)	inclus dans M1	(#) R2	Stage 2e année (M1)	inclus dans M1	(#) R2	Stage 2e année (M1)	inclus dans M1	(#) R2	Stage 2e année (M1)	inclus dans M1
(->) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(->) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(->) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(->) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS
(->) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(->) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(->) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(->) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>											
(->) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(->) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(->) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(->) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS
(#) P3	TC1 pluridisciplinaire		(#) P3	TC1 pluridisciplinaire		(#) P3	TC1 pluridisciplinaire		(#) P3	TC1 pluridisciplinaire	
(->) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(->) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(->) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(->) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS
(->) P5	UE transversale	2 ECTS	(->) P5	UE transversale	2 ECTS	(->) P5	UE transversale	2 ECTS	(->) P5	UE transversale	2 ECTS
<i>activité complémentaire International</i>											
(->) I1	Stage 2e année (M1)	inclus dans M1	(->) I1	Stage 2e année (M1)	inclus dans M1	(->) I1	Stage 2e année (M1)	inclus dans M1	(->) I1	Stage 2e année (M1)	inclus dans M1
(->) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(->) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(->) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(->) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
(->) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(->) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(->) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(->) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)											
(->) C1	administration										2 ECTS
(->) C2	expertise										2 ECTS
(->) C3	entrepreneuriat et innovation										2 ECTS
(->) C4	engagement associatif ou électif										2 ECTS
(->) C5	connaissance du milieu industriel										2 ECTS
(->) C6	pratique sportive										2 ECTS
(->) C7	pratique artistique										2 ECTS

Formations socles TEDS et expérience engagement normalien (sans ECTS)

DÉPARTEMENT INFORMATIQUE

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE					
TRONC COMMUN											
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>											
(#) TC1	LDD3 Informatique ou Informatique-Mathématiques cursus ENS						60 ECTS 20 ECTS				
(#) TC2	M1 Master Parisien de Recherche en Informatique MPRI						60 ECTS				
(#) TC3	M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département						60 ECTS				
(#) TC4	<i>Pluridisciplinarité</i> conférences du Diplôme <i>Internationales</i>						2 ECTS				
(#) TC5	Diplôme du IELTS						6 ECTS				
(#) TC6	SWAP						2 ECTS				
(#) TC7	<i>Recherche</i> Stage 1e année (L3) en laboratoire de recherche						5 ECTS				
ANNÉE SPECIFIQUE DE PARCOURS (obligatoire et spécifique à chaque parcours)											
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2 FESup Informatique ou M2 FESup Mathématiques (sous réserve validation DER Maths)	60 ECTS	(#) RT 1 à 3	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPECIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)											
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>											
(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS
(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS
(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS
<i>activité complémentaire Recherche</i>											
(#) R2	Stage M1 à l'étranger de 2,5 mois ou 5 mois	15 à 30 ECTS	(#) R2	Stage M1 à l'étranger de 2,5 mois ou 5 mois	15 à 30 ECTS	(#) R2	Stage M1 à l'étranger de 2,5 mois ou 5 mois	15 à 30 ECTS	(#) R2	Stage M1 à l'étranger de 2,5 mois ou 5 mois	15 à 30 ECTS
(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS
(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>											
(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS
(>) P3	parcours Informatique-Mathématiques en 1e année	2 ECTS	(>) P3	parcours Informatique-Mathématiques en 1e année	2 ECTS	(>) P3	parcours Informatique-Mathématiques en 1e année	2 ECTS	(>) P3	parcours Informatique-Mathématiques en 1e année	2 ECTS
(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS
(>) P5	UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS
<i>activité complémentaire International</i>											
(>) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS
(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)											
(>) C1	administration						2 ECTS				
(>) C2	expertise						2 ECTS				
(>) C3	entrepreneuriat et innovation						2 ECTS				
(>) C4	engagement associatif ou électif						2 ECTS				
(>) C5	connaissance du milieu industriel						2 ECTS				
(>) C6	pratique sportive						2 ECTS				
(>) C7	pratique artistique						2 ECTS				

Formations socles TEDS et expérience engagement normalien (sans ECTS)

DÉPARTEMENT LANGUES

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE					
TRONC COMMUN											
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>											
(#) TC1	L3 LLCER Parcours Anglais de spécialité (ENS + U. Paris Cité) bloc de renforcement disciplinaire						60 ECTS 20 ECTS				
(#) TC2	M1 LLCER Parcours Anglais de spécialité (ENS+ U. Paris Cité) validable en France ou à l'étranger Renforcement						60 ECTS 15 ECTS				
(#) TC3	M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département						60 ECTS				
(#) TC4	<i>Pluridisciplinarité</i> conférences du Diplôme						2 ECTS				
(#) TC5	<i>International</i> Diplôme de IELTS						6 ECTS				
(#) TC6	<i>SWAP</i>						2 ECTS				
(#) TC7	<i>Recherche</i> UE de méthodologie de la recherche (L3)						3 ECTS				
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (Obligatoire et spécifique à chaque parcours)											
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2FESup Anglais	60 ECTS	(#) RT 1 à 3	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)											
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>											
(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS
(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS
(>) ES4	diffusion des savoirs (cours LANSAD ou version standard)	2 à 4 ECTS	(>) ES4	diffusion des savoirs (cours LANSAD ou version standard)	2 à 4 ECTS	(>) ES4	diffusion des savoirs (cours LANSAD ou version standard)	2 à 4 ECTS	(>) ES4	diffusion des savoirs (cours LANSAD ou version standard)	2 à 4 ECTS
<i>activité complémentaire Recherche</i>											
(>) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS	(>) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS	(>) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS	(>) R2	deuxième expérience de recherche	3 à 20 ECTS
(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS
(#) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(#) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(#) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(#) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>											
(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS
(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS	(>) P3	UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline	2 ECTS
(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS
(>) P5	UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS
<i>activité complémentaire International</i>											
(>) I1	2 mois à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	2 mois à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	2 mois à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	2 mois à l'étranger	2 ECTS
(>) I2	année M1 ou M2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	année M1 ou M2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	année M1 ou M2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	année M1 ou M2 à l'étranger	2 ECTS
(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)											
(>) C1	administration										2 ECTS
(>) C2	expertise										2 ECTS
(>) C3	entrepreneuriat et innovation										2 ECTS
(>) C4	engagement associatif ou électif										2 ECTS
(>) C5	connaissance du milieu industriel										2 ECTS
(>) C6	pratique sportive										2 ECTS
(>) C7	pratique artistique										2 ECTS

Formations socles TEDS et expérience engagement normalien (sans ECTS)

DÉPARTEMENT MATHÉMATIQUES

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE					
TRONC COMMUN <i>Formation disciplinaire renforcée</i>											
(#) TC1	LDD3 Mathématiques cursus ENS						60 ECTS 20 ECTS				
(#) TC2	M1 Mathématiques et applications parcours Jacques Hadamard cursus ENS						60 ECTS				
(#) TC3	M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département						60 ECTS				
(#) TC4	<i>Pluridisciplinarité</i> conférences du Diplôme						2 ECTS				
(#) TC5	<i>International</i> Diplôme de IELTS						6 ECTS				
(#) TC6	SWAP						2 ECTS				
(#) TC7	<i>Recherche</i> Expérience de recherche immersive au sein du Centre Borelli en 1 ^{er} année						14 ECTS				
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (Obligatoire et spécifique à chaque parcours)											
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2FESup Mathématiques	60 ECTS	(#) RT 1 à 3	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)											
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>											
(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS
(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS
(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(>) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS
<i>activité complémentaire Recherche</i>											
(#) R2	Stage de recherche en M1	20 ECTS	(#) R2	Stage de recherche en M1	20 ECTS	(#) R2	Stage de recherche en M1	20 ECTS	(#) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS
(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>											
(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P3	module d'ouverture en 1 ^{er} année	3 ECTS
(>) P3	module d'ouverture en 1 ^{er} année	3 ECTS	(>) P3	module d'ouverture en 1 ^{er} année	3 ECTS	(>) P3	module d'ouverture en 1 ^{er} année	3 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS
(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS
(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS
<i>activité complémentaire International</i>											
(>) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)											
(>) C1	administration						2 ECTS				
(>) C2	expertise						2 ECTS				
(>) C3	entrepreneuriat et innovation						2 ECTS				
(>) C4	engagement associatif ou électif						2 ECTS				
(>) C5	connaissance du milieu industriel						2 ECTS				
(>) C6	pratique sportive						2 ECTS				
(>) C7	pratique artistique						2 ECTS				

Formations socles TEDS et expérience engagement normien (sans ECTS)

DÉPARTEMENT NIKOLA TESLA

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE					
TRONC COMMUN											
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>											
(#) TC1		LDD3 Sciences pour l'ingénieur cursus ENS 2 modules d'ouverture (2 x 4 ECTS), Prjct pluridisciplinaire (7 ECTS), Anglais S1 + S2 (5 ECTS)				60 ECTS	20 ECTS				
(#) TC2		M2 E3A Université Paris-Saclay UE spécifique du parcours chclsi en M1, et stage de recherche de fin de M1.				60 ECTS	15 ECTS				
(#) TC3		M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département				60 ECTS					
(#) TC4		<i>Pluridisciplinarité</i> conférences du Diplôme				2 ECTS					
(#) TC5		<i>International</i> Diplôme de IELTS				8 ECTS					
(#) TC6		<i>SWAP</i>				2 ECTS					
(#) TC7		<i>Recherche</i> Travaux d'Etude et de Recherche (TER) en M1				5 ECTS					
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (Obligatoire et spécifique à chaque parcours)											
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2 FESUP Physique des systèmes d'énergie électrique et électroniques ou génie Informatique , TRaitement du signal, Automatique, Electronique et Telecom	60 ECTS	(#) RT 1 à 3	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)											
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>											
(-> ES2	stage pédagogique facultatif en M1	3 ECTS	(-> ES2	stage pédagogique facultatif en M1	3 ECTS	(-> ES2	stage pédagogique facultatif en M1	3 ECTS	(-> ES2	stage pédagogique facultatif en M1	3 ECTS
(-> ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(-> ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(-> ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(-> ES3	tutorat	2 à 4 ECTS
(-> ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(-> ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(-> ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(-> ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS
<i>activité complémentaire Recherche</i>											
(#) R2	Stage 2e année (M1)	10 ECTS	(#) R2	Stage 2e année (M1)	10 ECTS	(#) R2	Stage 2e année (M1)	10 ECTS	(#) R2	Stage 2e année (M1)	10 ECTS
(-> R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(-> R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(-> R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(-> R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS
(-> R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(-> R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(-> R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(-> R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>											
(-> P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(-> P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(-> P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(-> P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS
(#) P3	TC1 pluridisciplinaire (LDD3 Sciences pour l'ingénieur)	2 ECTS	(#) P3	TC1 pluridisciplinaire (LDD3 Sciences pour l'ingénieur)	2 ECTS	(#) P3	TC1 pluridisciplinaire (LDD3 Sciences pour l'ingénieur)	2 ECTS	(#) P3	TC1 pluridisciplinaire (LDD3 Sciences pour l'ingénieur)	2 ECTS
(-> P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(-> P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(-> P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(-> P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS
(-> P5	UE transversale	2 ECTS	(-> P5	UE transversale	2 ECTS	(-> P5	UE transversale	2 ECTS	(-> P5	UE transversale	2 ECTS
<i>activité complémentaire International</i>											
(-> I1	Stage de M2R (TC3)	2 ECTS	(-> I1	Stage de M2R (TC3)	2 ECTS	(-> I1	Stage de M2R (TC3)	2 ECTS	(-> I1	Stage de M2R (TC3)	2 ECTS
(-> I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(-> I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(-> I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(-> I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
(-> I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(-> I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(-> I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(-> I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)											
(-> C1	administration	2 ECTS	(-> C1	administration	2 ECTS	(-> C1	administration	2 ECTS	(-> C1	administration	2 ECTS
(-> C2	expertise	2 ECTS	(-> C2	expertise	2 ECTS	(-> C2	expertise	2 ECTS	(-> C2	expertise	2 ECTS
(-> C3	entrepreneuriat et innovation	2 ECTS	(-> C3	entrepreneuriat et innovation	2 ECTS	(-> C3	entrepreneuriat et innovation	2 ECTS	(-> C3	entrepreneuriat et innovation	2 ECTS
(-> C4	engagement associatif ou électif	2 ECTS	(-> C4	engagement associatif ou électif	2 ECTS	(-> C4	engagement associatif ou électif	2 ECTS	(-> C4	engagement associatif ou électif	2 ECTS
(-> C5	connaissance du milieu industriel	2 ECTS	(-> C5	connaissance du milieu industriel	2 ECTS	(-> C5	connaissance du milieu industriel	2 ECTS	(-> C5	connaissance du milieu industriel	2 ECTS
(-> C6	pratique sportive	2 ECTS	(-> C6	pratique sportive	2 ECTS	(-> C6	pratique sportive	2 ECTS	(-> C6	pratique sportive	2 ECTS
(-> C7	pratique artistique	2 ECTS	(-> C7	pratique artistique	2 ECTS	(-> C7	pratique artistique	2 ECTS	(-> C7	pratique artistique	2 ECTS

Formations socles TEDS et expérience engagement normalien (sans ECTS)

DÉPARTEMENT PHYSIQUE

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THEMATIQUE		PARCOURS INTERFACE						
TRONC COMMUN												
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>												
(#) TC1	LDD3 Physique cursus ENS Stage de recherche (6 ECTS), instrumentation (5 ECTS), chimie (5 ECTS), conférences de physique et visites de laboratoire (4 ECTS)						60 ECTS 20 ECTS					
(#) TC2	M1 Physique - Voie Irène Joliot Curie cursus ENS Travaux pratique 6 ECTS et Stage de fin d'année (Rapport + Soutenance) 9 ECTS						60 ECTS 15 ECTS					
(#) TC3	M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département						60 ECTS					
(#) TC4	<i>Pluridisciplinarité</i> conférences du Diplôme						2 ECTS					
(#) TC5	<i>International</i> Diplôme de Cambridge ou IELTS (sur recommandation du département de langues)						6 ECTS					
(#) TC6	<i>SWAP</i>						2 ECTS					
(#) TC7	<i>Recherche</i> Stage d'initiation à la recherche de L3 (6 semaines en laboratoire)						6 ECTS					
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (Obligatoire et spécifique à chaque parcours)												
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2FESup Physique	60 ECTS	(#) RT 1	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS	
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS (obligatoires mais à choix)												
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>												
(->) ES2	stage lycée en binôme	4 ECTS	(->) ES2	stage lycée en binôme	4 ECTS	(->) ES2	stage lycée en binôme	4 ECTS	(->) ES2	stage lycée en binôme	4 ECTS	
(->) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(->) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(->) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	(->) ES3	tutorat	2 à 4 ECTS	
(->) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(->) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(->) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	(->) ES4	activité de diffusion des savoirs	2 à 4 ECTS	
<i>activité complémentaire Recherche</i>												
	(#) R2	Stage de recherche de 3 mois du M1 IJC	15 ECTS	(#) R2	Stage de recherche de 3 mois du M1 IJC	15 ECTS	(#) R2	Stage de recherche de 3 mois du M1 IJC	15 ECTS	(#) R2	Stage de recherche de 3 mois du M1 IJC	15 ECTS
	(->) R3	article suite au travail réalisé lors d'un stage ou d'une ARPE	6 ECTS	(->) R3	article suite au travail réalisé lors d'un stage ou d'une ARPE	6 ECTS	(->) R3	article suite au travail réalisé lors d'un stage ou d'une ARPE	6 ECTS	(->) R3	article suite au travail réalisé lors d'un stage ou d'une ARPE	6 ECTS
	(->) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(->) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(->) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(->) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>												
(->) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(->) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(->) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(->) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	
(->) P3	Module de chimie de L3	2 ECTS	(->) P3	Module de chimie de L3	2 ECTS	(->) P3	Module de chimie de L3	2 ECTS	(->) P3	Module de chimie de L3	2 ECTS	
(->) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(->) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(->) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	(->) P4	suivi certifié d'un MOOC	2 ECTS	
(->) P5	UE transversale	2 ECTS	(->) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(->) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	(->) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS	
<i>activité complémentaire International</i>												
	(->) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(->) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(->) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS	(->) I1	Stage R2 à l'étranger	2 ECTS
	(->) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(->) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(->) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(->) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
	(->) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(->) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(->) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(->) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)												
(->) C1	administration										2 ECTS	
(->) C2	expertise										2 ECTS	
(->) C3	entrepreneuriat et innovation										2 ECTS	
(->) C4	engagement associatif ou électif										2 ECTS	
(->) C5	connaissance du milieu industriel										2 ECTS	
(->) C6	pratique sportive										2 ECTS	
(->) C7	pratique artistique										2 ECTS	

Formations socles TEDS et expérience engagement normalien (sans ECTS)

DÉPARTEMENT SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

PARCOURS RECHERCHE ET INTERNATIONAL		PARCOURS RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		PARCOURS RECHERCHE THÉMATIQUE		PARCOURS INTERFACE						
TRONC COMMUN												
<i>Formation disciplinaire renforcée</i>												
(#) TC1	L3 ou équivalent dans une des disciplines: économie, gestion, histoire, ou sociologie + enseignements complémentaires						60 ECTS	20 ECTS				
(#) TC2	M1 d'économie, ou de sociologie, ou d'histoire ou de management						60 ECTS					
(#) TC3	M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'études en doctorat validé par le département						60 ECTS					
<i>Pluridisciplinarité</i>												
(#) TC4	conférences du Diplôme						2 ECTS					
<i>International</i>												
(#) TC5	Diplôme de Cambridge ou IELTS (sur recommandation du département de langues)						6 ECTS					
(#) TC6	SWAP						2 ECTS					
<i>Recherche</i>												
(#) TC7	Ateliers de recherches de 1e année ou Mémoire d'initiation à la recherche (MIR) de 2e année ou Stage de recherche						3 ECTS					
ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS												
(#) R1	année de recherche pré-doctorale à l'étranger	60 ECTS	(#) ES1	M2FESup en SHS	60 ECTS	(#) RT 1 à 3	année de recherche thématique	60 ECTS	(#) P1	année bi-disciplinaire ou double cursus	60 ECTS	
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS												
<i>activité complémentaire Enseignement supérieur</i>												
(>) ES2	stage pédagogique du DER et atelier	2 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique du DER et atelier	2 ECTS	(>) ES2	stage pédagogique du DER et atelier	2 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 ECTS	
(>) ES3	tutorat	2 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 ECTS	(>) ES3	tutorat	2 ECTS	(>) ES4	Publication d'article de vulgarisation (Carnet Hypothèses Saclay Des Champs)	2 ECTS	
(>) ES4	Publication d'article de vulgarisation (Carnet Hypothèses Saclay Des Champs)	2 ECTS	(>) ES4	Publication d'article de vulgarisation (Carnet Hypothèses Saclay Des Champs)	2 ECTS	(>) ES4	Publication d'article de vulgarisation (Carnet Hypothèses Saclay Des Champs)	2 ECTS				
<i>activité complémentaire Recherche</i>												
	(#) R2	Mémoire M1 ou stage de recherche réalisé en 1e ou 2e année	6 à 30 ECTS	(#) R2	Mémoire M1 ou stage de recherche réalisé en 1e ou 2e année	6 à 30 ECTS	(#) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(#) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS
	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R3	article ou conférence	2 à 6 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS
	(>) R4	UE analyse d'articles	2 ECTS									
<i>activité complémentaire Pluridisciplinarité</i>												
(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS	(>) P2	projet interdisciplinaire collectif	12 ECTS							
(#) P3	TC1 pluridisciplinaire		(#) P3	TC1 pluridisciplinaire								
(>) P4	suiti certifié d'un MOOC	2 ECTS	(>) P4	suiti certifié d'un MOOC	2 ECTS							
(>) P5	UE transversale	2 ECTS	(>) P5	validation d'une UE transversale	2 ECTS							
<i>activité complémentaire International</i>												
	(>) I1	Deux mois à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	Deux mois à l'étranger	2 ECTS	(>) I1	Deux mois à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS
	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I2	Semestre à l'étranger	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS
	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS	(>) I3	Certification de seconde langue	2 ECTS						
COLORATION (Optionnelle, non obligatoire)												
(>) C1	administration						2 ECTS					
(>) C2	expertise						2 ECTS					
(>) C3	entrepreneuriat et innovation						2 ECTS					
(>) C4	engagement associatif ou électif						2 ECTS					
(>) C5	connaissance du milieu industriel						2 ECTS					
(>) C6	pratique sportive						2 ECTS					
(>) C7	pratique artistique						2 ECTS					

Formations socles TEDS et expérience engagement normalien (sans ECTS)

ANNEXE 3 Description de chaque activité du Diplôme

TC1, TC2, TC3 Formation disciplinaire renforcée	22
TC4 Conférences du Diplôme.....	23
TC5 IELTS	24
TC6 SWAP ou MEE.....	26
TC7 Première expérience immersive de recherche ou mémoire de recherche	28
TC8 Expérience engagement normalien	29
TC9 Formation Socle Transition Ecologique et Développement soutenable (TEDS)	31
C1 Administration	32
C2 Expertise	34
C3 Entreprenariat et innovation.....	36
C4 Engagement associatif ou électif	38
C5 Connaissance du milieu industriel	40
C6 Pratique sportive	42
C7 Pratique artistique.....	45
ES1 M2 formation à l'enseignement du supérieur (M2 FESup).....	47
ES2 Activité d'enseignement	48
ES3 Tutorat	50
ES4 Diffusion des savoirs - Médiation/Vulgarisation	52
I1 Expérience immersive d'au moins deux mois à l'étranger	54
I2 Semestre de formation à l'étranger	55
I3 Certification d'une seconde langue étrangère.....	56
P1 Année de formation de niveau au moins L3 dans une autre discipline que celles du M2 du tronc commun (Interface).....	57
P2 Projets Interdisciplinaires Collectifs (PIC).....	58
P3 UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline.....	60
P4 suivi certifié d'un MOOC.....	61
P5 validation d'une UE transversale	62
R1 Année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE).....	63
R2 Deuxième expérience immersive de recherche ou mémoire de recherche .	64
R3 Soumission d'un article à un journal à comité de lecture ou contribution à une conférence donnée à un colloque international	65
R4 Suivi d'une UE type analyse d'articles	66
RT Parcours recherche thématique	67
ASPEN.....	68

TC1, TC2, TC3 Formation disciplinaire renforcée

Responsable pédagogique : responsables des années de formation au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide les compétences obligatoires « **Tronc Commun** » du Diplôme, liée à la formation disciplinaire renforcée au sein de chaque département d'enseignement.

2- Objectifs et compétences visées

La formation à l'ENS Paris-Saclay a pour objectif d'offrir aux normaliens une formation scientifique disciplinaire forte, par et à la recherche, dans les différents domaines des sciences fondamentales, des sciences humaines et sociales et des sciences pour l'ingénieur, s'appuyant sur les 11 départements d'enseignement de l'École.

Les formations proposées au sein des départements s'appuyant partiellement ou pleinement sur des formations des partenaires universitaires de la discipline permettent de fournir un socle solide de formation en 1^e et 2^e année nécessaire pour une poursuite en deuxième année de master à vocation recherche.

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Le parcours de formation disciplinaire des normaliens est construit au cours de la scolarité, en échange avec le ou la responsable Diplôme, les responsables pédagogiques des années de formation et la direction du département qui valide chaque année les demandes d'orientation des normaliens.

L'inscription à ces formations (notamment universitaires) peut nécessiter le dépôt d'une demande de candidature par les normaliens, selon les modalités pratiques et dans le respect des délais indiqués par ces formations, et peut faire l'objet d'une sélection.

La finalité explicite du M2 choisi doit être la poursuite en doctorat. Le choix du M2 (TC3), doit être validé par le département d'enseignement, après demande préalable du normalien à la direction du département selon les modalités définies par l'École et le département.

Les modalités de validation de chaque année de formation sont fournies par les départements d'enseignement et/ou les responsables pédagogiques de ces années de formation.

TC4 Conférences du Diplôme

Responsable pédagogique : Fabien Tarissan

conferences-diplome@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide une des compétences obligatoires « **Tronc Commun** » du Diplôme (TC4).

Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation, de manière privilégiée en 1^{ère} et 2^e année, période durant laquelle les normaliens sont majoritairement présents.

2- Objectifs et compétences visées

Pour bien appréhender les métiers de la recherche, l'apprenti-chercheur.se ou enseignant.e doit comprendre une série d'enjeux qui prennent une importance croissante dans la société.

Ces thèmes seront traités dans un cycle de conférences, dites « Conférences du Diplôme » destinées à l'ensemble des normaliens de l'École. Abordées de manière transversale, les questions posées contribueront au décloisonnement disciplinaire. Des conférences de personnalités scientifiques de premier plan (national et/ou international) sont également proposées.

3- Modalités de suivi et de validation de l'activité

Il est fortement préconisé aux normaliens de suivre les conférences en 1^e et 2^e année, lorsque ceux-ci sont présents physiquement au sein de l'École, les conférences étant en grande majorité proposées en présentiel au sein de l'École.

Les conditions de validation de cette activité sont :

- S'inscrire à chaque conférence via le billet web en utilisant son adresse de messagerie personnelle @ens-paris-saclay.fr
- Se présenter au plus tard 15 minutes après le début de la conférence et faire scanner son billet web
- Si la conférence est en distanciel : il conviendra de se connecter avec son adresse de messagerie personnelle @ens-paris-saclay.fr et un temps de connexion de 60 minutes minimum sera obligatoire pour valider sa présence à la conférence.
- Nombre de conférences obligatoire :
 - 8 conférences à suivre pour les normaliens recrutés en 1^e année du diplôme,
 - 4 conférences à suivre pour les normaliens recrutés en 2^e année du diplôme.

TC5 IELTS

Responsable pédagogique : Claire Lambard

claire.lambard@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide une des compétences obligatoires « **Tronc Commun** » du Diplôme (TC5).

2- Objectifs et compétences visées

Quelles que soient les orientations professionnelles des normaliens (enseignement supérieur et recherche, enseignement, chercheurs, cadres...), la maîtrise avancée de la langue anglaise devient indispensable, d'autant plus dans le cadre de l'internationalisation de l'environnement professionnel et de ses activités.

L'objectif ambitieux du Diplôme est de former les normaliens de manière poussée à l'anglais et de leur offrir l'accès à une certification attestant d'une grande autonomie en anglais et de la capacité à maîtriser la langue anglaise pour comprendre et exprimer des idées complexes.

Après diagnostic de son niveau d'anglais en début d'activité, chaque élève devra obtenir l'IELTS (International English Language Testing System) à l'issue de sa 1^e année de cursus pour les entrants en 1^e année, avec un objectif personnalisé fixé à l'issue du premier semestre. Pour la grande majorité des normaliens et normaliennes, cet objectif sera 7,5 ou plus, ce qui correspond à une très bonne maîtrise de la langue (équivalent C1 selon le CECRL).

Pour les normaliens ayant intégré l'ENS avant 2022, en fonction de leur niveau d'anglais à l'entrée dans l'École, les normaliens auront à valider le Cambridge Advanced (niveau C1 minimum) ou l'IELTS avec un objectif personnalisé.

3- Modalités de réalisation et de validation de l'activité

Dès le démarrage des cours d'anglais, l'équipe du département des Langues teste le niveau d'anglais de chaque normalien et normalienne indique l'objectif à atteindre dans le cadre du Diplôme d'établissement.

Le département de langues offre ensuite, avec le département d'enseignement disciplinaire, des cours d'anglais par groupes de niveau permettant aux normaliens et normaliennes d'acquérir une maîtrise de l'anglais dans les domaines de la rédaction, de l'écriture, de l'écoute et de la communication orale et de la compréhension écrite et orale.

Si les normaliens et les normaliennes n'ont pas réussi à valider leur objectif IELTS lors de leur passage de la certification en fin de première année, ils ou elles ont la possibilité de repasser l'IELTS plus tard dans leur scolarité.

Les normaliens intégrés avant 2022 qui devaient passer le Cambridge et n'ont pas validé le niveau C1 ont la possibilité de le repasser avant août 2023, ou devront passer l'IELTS avec un objectif minimum de 7,5.

TC6 SWAP ou MEE

Responsable pédagogique : Catherine Colin

catherine.colin@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'une ou l'autre de ces activités valide une des compétences obligatoires « Tronc Commun » du Diplôme (TC6).

2- Objectifs et compétences visées

Le *Scientific Writing Assessment Program* ou SWAP (interne à l'ENS Paris-Saclay) est une certification originale créée par le Département des langues, axée sur l'anglais de la publication scientifique.

Elle a pour objet de vérifier la maîtrise du style propre aux grandes revues de recherche anglophones, c'est-à-dire la capacité du normalien ou de la normalienne à rédiger un *abstract* et un article scientifique au format « IMRAD » (Introduction – Method – Results – and – Discussion) en langue anglaise, conformément aux attentes de ces revues.

Les compétences validées sont :

- bien organiser l'information dans un résumé d'article de recherche,
- mobiliser la phraséologie scientifique anglaise,
- réaliser les choix lexicaux adéquats,
- identifier et corriger des problèmes de style dans un brouillon d'article de recherche,
- rapporter des avancées scientifiques avec concision,
- savoir analyser des résultats ou des méthodes (discussion).

Pour les départements de Mathématiques et d'Informatique, c'est une certification spécifique qui a été développée, la « Mathematical Expression Examination » (MEE). Cette certification spécifique comporte deux parties orales, et une partie écrite consistant en la révision de passages d'articles de recherche en mathématiques ou informatique. Elle vise à évaluer les compétences suivantes :

- identifier et corriger des problèmes de grammaire ou de style dans un brouillon d'article de recherche,
- prononcer correctement les symboles et termes-clés de sa discipline,
- faire une démonstration en anglais.

3- Modalités de réalisation et de validation de l'activité

La préparation à ces certifications complète les cours d'anglais associés aux L3 et/ou aux Masters.

Une session de certification SWAP comprend 6 exercices. Les exercices proposés couvrent les trois grands secteurs scientifiques de l'ENS Paris-Saclay : sciences humaines et sociales, sciences fondamentales, sciences de l'ingénieur.

Plusieurs sessions de SWAP sont organisées chaque année par le Département des langues, et c'est aux normaliens de s'inscrire à la session de leur choix, à un moment donné pendant leur scolarité. La durée d'une session SWAP est de 3h. Une moyenne générale de 10/20 est nécessaire pour obtenir la certification. Si les normaliens n'ont pas réussi à valider le SWAP lors de leur passage de la certification, ils ont la possibilité de repasser la certification une fois.

La préparation au MEE a lieu en Master 1. Elle est composée de 5 sessions de deux heures, qui sont incluses dans l'emploi du temps. L'examen écrit a lieu en classe, il dure 1h ; la partie orale a lieu ultérieurement. Une moyenne de 10/20 est nécessaire pour obtenir la certification.

TC7 Première expérience immersive de recherche ou mémoire de recherche

Responsable pédagogique : responsables des stages recherche et/ou mémoires de recherche au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La **réalisation a minima** de l'activité :

- valide une des compétences obligatoires « Tronc Commun » du Diplôme (TC7).
- Peut valider une des compétences optionnelles « **international** » du Diplôme (I1) dans le cas d'une réalisation de l'activité à l'étranger pendant 2 mois.

2- Objectifs et compétences visées

La formation à l'ENS Paris-Saclay a pour objectif d'offrir à ses normaliens une formation scientifique par et à la recherche.

L'activité proposée a pour objectif de proposer une première expérience immersive de recherche dans un laboratoire et/ou dans le cadre d'une activité de recherche aux normaliens. L'objectif est de former les normaliens au travail de recherche : prise en main d'une problématique pratique, étude bibliographique, méthodologie de résolution, rédaction, travail en équipe de recherche, restitution/transmission des résultats/conclusions obtenus...

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Les modalités de mise en place, de suivi et de validation de cette activité sont définies par les départements d'enseignement, la réalisation de ce stage/mémoire s'effectuant généralement dans le cadre des activités de formation disciplinaire propres à chaque département.

Le choix du projet recherche associé à cette expérience immersive doit être validé par le département d'enseignement et être construit selon les modalités définies au sein du département.

TC8 Expérience engagement normalien

Responsable pédagogique : Caroline De Sa

caroline.de-sa@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation, de manière privilégiée en 1^{ère} et 2^e année, période durant laquelle les normalien-nes sont majoritairement présent-es.

2- Objectifs et compétences visées

La formation à l'ENS Paris-Saclay a pour objectif d'offrir à ses normalien-nes une formation scientifique par et à la recherche. En tant qu'école de la fonction publique, l'ENS Paris-Saclay souhaite également développer au travers d'une activité d'engagement la personnalité scientifique et citoyenne des normalien-nes, essentielle pour leur positionnement futur au sein de la société. Cet engagement peut être humanitaire, solidaire, lié aux enjeux DD & RS, d'inclusion.

Chaque normalien-ne doit ainsi réaliser une expérience d'engagement (de 20h ou plus) sur l'ensemble de sa scolarité (cette expérience est aussi réalisable pendant une année de césure).

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Il est fortement préconisé aux normalien-nes de réaliser cette expérience d'engagement en 1^e et 2^e année, durant leur présence physique sur le campus de l'École pour bénéficier de l'offre proposée par l'École.

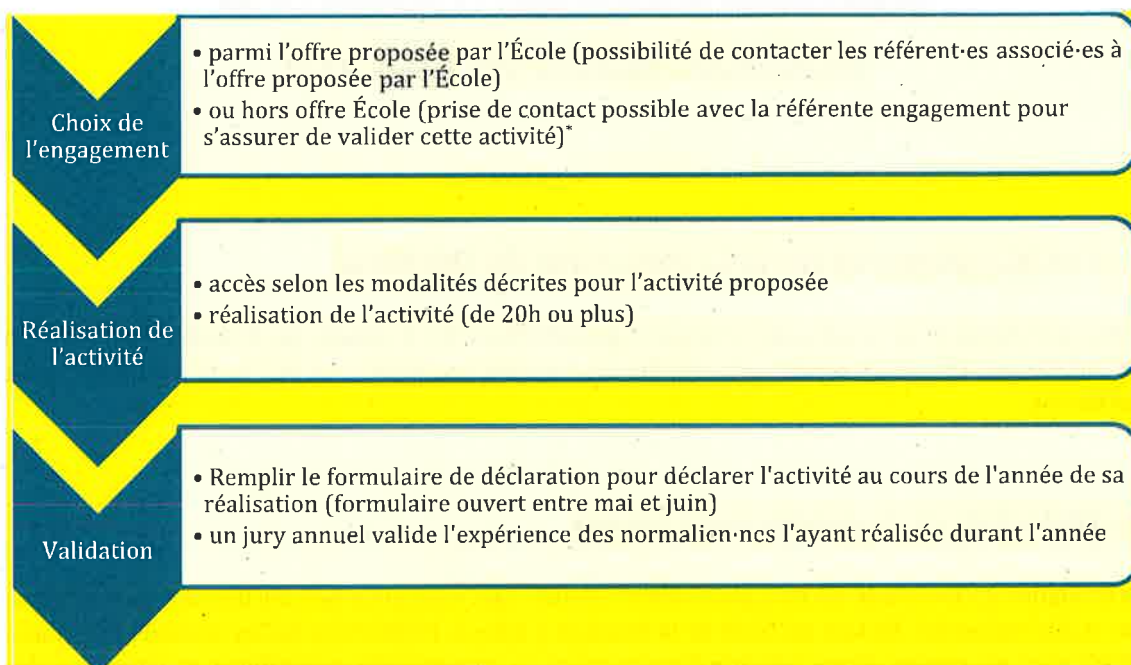
L'École propose une offre diversifiée d'activités (disponible sur le site de l'ENS Paris-Saclay) permettant aux normalien-nes de s'investir sur des engagements en fonction de leur sensibilité.

Ils peuvent ainsi prendre part à différentes actions de l'École telles que :

- la sensibilisation aux sciences des publics externes,
- la promotion de la diversité sociale et de genre,
- la sensibilisation sur la transition écologique et le développement soutenable,
- la sensibilisation sur le handicap et l'accompagnement des personnes atteintes de handicap,
- la lutte contre les VSS,
- la solidarité,
- la participation à l'organisation de la vie associative...

Les normalien-nes déjà investi-es dans d'autres types d'engagement, externes à l'offre développée par l'École, peuvent aussi valider cette activité.

Étapes pour la réalisation de l'engagement normalien :



* Pour les normalien·nes souhaitant valider un engagement personnel, celui-ci doit respecter la définition suivante : expérience (représentant 20h ou plus de travail) d'engagement au service de la collectivité, dans les domaines humanitaires, solidaire, liés aux enjeux DD & RS, d'inclusion. Les organismes associés doivent être non guidés par des convictions politiques, religieuses ou syndicales.

Validation de l'engagement normalien :

Le formulaire de déclaration accessible chaque fin d'année universitaire permet de déclarer l'expérience réalisée pour validation par le jury annuel.

TC9 Formation Socle Transition Écologique et Développement soutenable (TEDS)

Responsable pédagogique : Caroline Vincensini

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide une des compétences obligatoires « Tronc Commun » du Diplôme (TC9).

Cette activité est obligatoirement positionnée en première année de scolarité. A titre exceptionnel en cas d'échec lors de la validation en première année, elle sera repositionnée une autre année de formation.

2- Objectifs et compétences visées

La formation à l'ENS Paris-Saclay a pour objectif d'offrir à ses normaliens une formation scientifique par et à la recherche. La formation socle sur la transition écologique et le développement soutenable vise à donner des compétences transversales, sans prérequis disciplinaires, aux étudiants de fin de cycle licence. Elle répond à une nouvelle exigence ministérielle de former tous les étudiants du cycle licence aux enjeux TEDS.

La formation a pour objectif de transmettre des connaissances s'appuyant sur un consensus scientifique dans une perspective pluridisciplinaire, en abordant notamment les thèmes suivants : le changement climatique, la biodiversité et sa préservation, les ressources et leur disponibilité, les enjeux de justice sociale et d'équité dans la transition.

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Les modalités de mise en place, de suivi et de validation de cette activité sont définies de la façon suivante : les étudiants ont le choix entre deux modalités :

- un SPOC en ligne proposé par l'université Paris Saclay, intitulé Enjeux pour de la transition écologique
- un cours en présentiel à l'ENS Paris Saclay intitulé CLEES - Compétences et connaissances liées aux Enjeux Ecologiques et Sociaux pour les transitions.

Ces deux cours ont lieu au second semestre. Dans le courant du premier semestre, les étudiants choisissent le cours qu'ils souhaitent suivre en répondant à un sondage de la DSVEC.

Les deux cours sont validés par la présence et par des QCM. La validation du SPOC de Paris Saclay est certifiée par un badge numérique.

C1 Administration

Responsable pédagogique : Caroline DE SA

caroline.de-sa@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide une des compétences optionnelles « **Coloration** » du Diplôme (C1).

Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation.

2- Objectifs et compétences visées

Former les cadres de l'administration est l'une des missions confiées aux ENS. Dans cette optique, il est essentiel de pousser les normaliens à s'y intéresser et à favoriser leurs connaissances de ce milieu. L'administration publique est un cadre de travail particulier avec des règles propres qu'il faut savoir maîtriser.

Ainsi, cette activité a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des normaliens. Les compétences visées sont : découvrir et assimiler le fonctionnement des administrations publiques, développer des capacités à s'insérer et travailler dans un collectif professionnel, développer des capacités d'analyse et de synthèse d'informations nombreuses et complexes.

L'expérience immersion en administration publique s'étend sur une durée de 6 semaines minima, à temps complet, dans une administration publique française ou européenne.

3- Modalités de mise en place et de suivi de l'activité

Le normalien démarche une administration pertinente vis-à-vis de son profil (on pourra solliciter des partenariats établis par l'ENS Paris-Saclay avec certaines institutions).

Il informe son département et le responsable pédagogique de l'activité en amont de son projet, qui doivent le valider afin que celui-ci puisse être valorisé dans le cadre du Diplôme.

Le normalien est suivi dans son travail par un ou une enseignant•e désigné référent pour l'École, provenant de l'École même ou d'un établissement partenaire.

Cet•te enseignant•e l'accompagne tout au long de son travail et lui fournit des commentaires critiques sur son travail ainsi que sur la rédaction du rapport.

Un tuteur de stage est également désigné au sein de l'administration d'accueil qui suivra le travail du normalien au cours du stage, validera la présence et le travail réalisé par le normalien au sein de l'administration par son rapport et rédigera une appréciation en fin de stage.

Une convention de stage est établie avec l'administration d'accueil.

4- Travail personnel demandé et modalités d'évaluation

Deux éléments participent à l'évaluation de cette activité :

- Un rapport de synthèse de 10 pages

Il est attendu du normalien qu'il présente :

- le contexte de son travail (e.g. description de la structure d'accueil, de l'environnement hiérarchique, du fonctionnement de l'administration...)
- la problématique étudiée, travaux réalisés et/ou résultats obtenus à la fin du stage
- les apports de cette expérience, vis-à-vis de sa découverte de monde de l'administration publique, vis-à-vis de son parcours de formation.

Une courte synthèse d'une page maximum destinée à alimenter la base de données du site internet de l'École peut également être attendue en complément du rapport écrit.

- Une appréciation du tuteur de l'administration d'accueil

Cette appréciation constituera un avis consultatif motivé sur le travail réalisé par le normalien.

C2 Expertise

Responsable pédagogique : Caroline DE SA
caroline.de-sa@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide une des compétences optionnelles « **Coloration** » du Diplôme (C2).
Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation.

2- Objectifs et compétences visées

Cette activité vise à promouvoir le transfert de savoirs et la mise en "pratique" des compétences acquises pendant la formation pour la réalisation d'une tâche commandée par une entité externe (administration, agence, entreprise...)

L'objectif est de mettre en œuvre ses compétences au service de la résolution d'un problème donné à destination d'un public (possiblement) non expert et également de développer des qualités d'analyse, de synthèse et de production.

3- Modalités de mise en place et de suivi de l'activité

L'initiative de mise en place de cette activité provient du normalien qui démarche des institutions ou entreprises susceptibles d'être intéressées par ses compétences pour l'accomplissement d'une tâche spécifique (les relations privilégiées de certains départements avec des institutions peuvent être des sources de contacts).

Le travail d'expertise mené doit représenter un volume de travail d'au moins 20 à 30h.

Le normalien informe son département et le ou la responsable pédagogique de l'activité C2 en amont de la réalisation de la mission d'expertise, qui doivent la valider afin que celle-ci puisse être valorisée dans le cadre du Diplôme. Un enseignant•e référent•e est défini (issu du département d'origine) pour superviser l'activité d'expertise réalisée par le normalien.

Une fiche individuelle définissant l'activité d'expertise et les modalités de mise en œuvre de celle-ci est signée par le normalien, l'enseignant•e référent•e, le ou la responsable pédagogique et l'institution bénéficiant du service.

Le normalien mène à bien la mission qui lui a été confiée et tient informé l'enseignant•e référent•e au cours de sa mission de son avancement et de la finalisation de celle-ci.

Le travail d'expertise réalisé fait l'objet de la publication d'un rapport.

4- Travail personnel demandé et modalités d'évaluation

Deux éléments participent à l'évaluation de cette activité :

- Un rapport de synthèse de 10 pages

Il est attendu du normalien qu'il présente :

- le contexte de son travail d'expertise (structure d'accueil, environnement hiérarchique, fonction et missions de l'institution ...),
- la problématique étudiée (missions confiées), les travaux réalisés et résultats obtenus,
- les apports de cette expérience vis-à-vis de son parcours de formation, de son futur projet professionnel ...

Une courte synthèse d'une page maximum destinée à alimenter la base de données du site internet de l'École peut également être attendue en complément du rapport écrit.

- Une appréciation de l'entité commandant l'expertise

Cette appréciation constituera un avis consultatif motivé sur le travail réalisé par le normalien.

C3 Entrepreneuriat et innovation

Responsable pédagogique : Caroline DE SA

caroline.de-sa@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide une des compétences optionnelles « **Coloration** » du Diplôme (C3).
Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation.

2- Objectifs et compétences visées

Cette activité vise à promouvoir le transfert de savoirs et la mise en "pratique" des compétences acquises pendant la formation dans le cadre d'une participation à une activité d'entrepreneuriat et/ou d'innovation

L'objectif est de mettre en œuvre ses compétences au service de travaux de type participation à la création d'entreprise, de mise en place de brevets...

3- Description de l'activité

L'initiative de mise en place de cette activité provient du normalien.

Le travail d'entrepreneuriat ou d'innovation mené doit représenter un volume de travail d'au moins 20 à 30h.

Le normalien informe son département et le ou la responsable pédagogique de l'activité C3 en amont de la mise en place de cette activité, qui doivent valider cette activité afin que celle-ci puisse être valorisée dans le cadre du Diplôme et afin d'en vérifier la faisabilité vis à vis du statut du normalien. Un•e enseignant•e référent•e est défini (issu du département d'origine) pour superviser l'activité d'entrepreneuriat réalisée par le normalien.

Une fiche individuelle définissant l'activité d'entrepreneuriat et les modalités de mise en œuvre de celle-ci est signée par le normalien, l'enseignant•e référent•e, le ou la responsable pédagogique.

Le normalien mène à bien son activité en tenant informé l'enseignant•e référent•e au cours de son avancement et de la finalisation de celle-ci.

Le travail d'expertise réalisé fait l'objet de la publication d'un rapport.

4- Travail personnel demandé et modalités d'évaluation

Deux éléments participent à l'évaluation de cette activité :

- Un rapport de synthèse de 10 pages

Il est attendu du normalien qu'il présente :

- le contexte de son activité d'entrepreneuriat ou d'innovation (enjeux associés, analyse de l'existant de la problématique d'étude ...),
- les travaux réalisés et résultats obtenus,
- les apports de cette expérience vis-à-vis de son parcours de formation, de son futur projet professionnel ...

Une courte synthèse d'une page maximum destinée à alimenter la base de données du site internet de l'École peut également être attendue en complément du rapport écrit.

C4 Engagement associatif ou électif

Responsable pédagogique : Caroline DE SA

caroline.de-sa@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide une des compétences optionnelles « **Coloration** » du Diplôme (C4). Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation.

2- Objectifs et compétences visées

L'objectif de cette activité est de promouvoir l'engagement au service d'autrui, dans le cadre d'instances (associatives ou institutionnelles) reconnues par l'École ou par l'UPSay.

Les compétences visées sont :

- Développer l'esprit d'initiative, le sens des responsabilités, les aptitudes au travail collectif.
- S'investir dans des projets de bien commun et l'animation de la communauté.
- Mener à bien un projet au sein d'une équipe bénévole.

3- Modalités de mise en place et de suivi de l'activité

Le travail réalisé par le normalien peut consister en :

- Une participation à des activités motrices pour la vie collective à l'ENS Paris-Saclay (dans le cadre de l'UPSay), au sein d'associations reconnues par l'École (par la COMUE) et/ou
- Une implication dans des projets conduits dans le cadre de mandats étudiants dans les instances de l'École et/ou de la COMUE.

La validation de cette activité permet de valoriser l'(es) activité(s) menée(s) dans le cadre de cet engagement associatif ou électif (et non le niveau de responsabilité affiché).

Le normalien déclare les activités réalisées dans le cadre de son engagement associatif ou électif auprès du ou de la responsable du suivi pédagogique de la Direction de la scolarité et de la vie étudiante (DSVE) en déposant un rapport d'activités présentant les activités menées. Cette activité est alors examinée et validée selon les modalités définies dans le paragraphe suivant.

4- Travail personnel demandé et modalités d'évaluation

L'évaluation de l'activité s'appuie sur un rapport d'activité de 10 pages à réaliser, contenant les éléments suivants :

- Présentation du projet, de l'association ou instance dans laquelle le normalien s'est investi,
- Présentation des activités menées et des compétences acquises,
- Bilan sur les apports personnels et professionnels des activités menées.

Une courte synthèse d'une page maximum destinée à alimenter la base de données du site internet de l'École peut également être attendue en complément du rapport écrit.

C5 Connaissance du milieu industriel

Responsable pédagogique : Caroline DE SA

caroline.de-sa@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide une des compétences optionnelles « **Coloration** » du Diplôme (C5). Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation.

2- Objectifs et compétences visées

Les métiers de l'enseignement et de la recherche peuvent être fortement liés à l'industrie, soit en formant les futurs acteurs de cette industrie ou en futurs collaborateurs sur des problématiques d'innovation et de développement de produits industriels. Dans cette optique, il est essentiel de pousser les normaliens à s'y intéresser et à favoriser leurs connaissances de ce milieu.

Les compétences visées par cette activité sont :

- découvrir et assimiler le fonctionnement du monde industriel
- développer des connaissances techniques, technologiques et méthodologiques associées

L'expérience immersion en milieu industriel s'étend sur une durée de 6 semaines minima, à temps complet, dans une entreprise industrielle.

3- Modalités de mise en place et de suivi de l'activité

Le normalien démarque une industrie pertinente vis-à-vis de son profil (on pourra solliciter des partenariats établis par l'ENS Paris-Saclay avec certaines entreprises).

Il informe son département et le responsable pédagogique de l'activité en amont de son projet, qui doivent le valider afin que celui-ci puisse être valorisé dans le cadre du Diplôme.

Le normalien est suivi dans son travail par un·e enseignant·e désigné·e référent pour l'École, provenant de l'École même ou d'un établissement partenaire.

Cet·te enseignant·e l'accompagne tout au long de son travail et lui fournit des commentaires critiques sur son travail ainsi que sur la rédaction du rapport.

Un tuteur de stage est également désigné au sein de la structure d'accueil qui suivra le travail du normalien au cours du stage, validera la présence et le travail réalisé par le normalien au sein de l'entreprise par son rapport et rédigera une appréciation en fin de stage.

Une convention de stage est établie avec la structure d'accueil.

4- Travail personnel demandé et modalités d'évaluation

Deux éléments participent à l'évaluation de cette activité :

- Un rapport de synthèse de 10 pages

Il est attendu du normalien qu'il présente :

- le contexte de son travail (structure d'accueil, environnement hiérarchique, fonction et missions de l'entreprise...)
- la problématique étudiée (missions confiées) et les résultats, travaux réalisés à la fin du stage
- les apports de cette expérience, vis-à-vis de sa découverte de monde de l'industrie, vis-à-vis de son parcours de formation, de son futur projet professionnel...

Une courte synthèse d'une page maximum destinée à alimenter la base de données du site internet de l'École peut également être attendue en complément du rapport écrit.

- Une appréciation du tuteur de la structure d'accueil

Cette appréciation constituera un avis consultatif motivé sur le travail réalisé par le normalien.

C6 Pratique sportive

Responsable pédagogique : Frédéric Aeschlimann

frederic.aeschlimann@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide une des compétences optionnelles « **Coloration** » du Diplôme (C6).

Cette activité peut se positionner chaque année du diplôme après s'être inscrit dans les délais impartis précisés ci-dessous.

2- Objectifs et compétences visées

Intégré comme une discipline de la Formation Humaine et Sociale, le sport est une activité de formation. A ce titre, les enjeux de formation porteront sur les « Savoirs relationnels et comportementaux » développés par le normalien. Les compétences motrices, l'investissement et les progrès réalisés seront également pris en compte pour la validation.

3- Modalités de mise en place et de suivi de l'activité

Activités éligibles¹	• Badminton (F&G)	• Basket (G)	• Cheerleading (F&G)
	• Course (F&G)	• Escalade (F&G)	• Hand Ball (G)
	• Football (G)	• Rugby (F&G)	• Tennis (F&G)
	• Volley (F&G)		
Inscription	• A la coloration C6 pratique sportive sur ADN avec une date limite d'inscription fixée à fin novembre de l'année universitaire en cours. • Et à l'Association Sportive via le « Portail sports » de l'Université Paris-Saclay		
Modalités de suivi	• Période de mi-septembre à mi-avril (environ 23 cours) • Avec des cours uniquement en soirée (et en dehors des congés scolaires de la zone C) • Participation minimum à 15 séances pour permettre une validation		
Absences	• Certaines absences pourront être justifiées (Certificat médical, attestation d'examen, de stage, ...). • Absence longue durée : en dessous de 12 présences, même avec justificatifs, l'activité ne pourra être validée, mais pourra être représentée l'année suivante.		
Sportif	• La pratique sportive de haut niveau universitaire (SHNU), après accord du Directeur des sports, valide l'activité sportive pour le Diplôme.		

¹ * enseignées par un enseignant agréé par l'ENS Paris-Saclay

Haut Niveau Universitaire	
FFSU	<ul style="list-style-type: none">• La participation aux compétitions FFSU, bien qu'encouragée, n'est pas obligatoire pour valider.
Evaluation Notation	<ul style="list-style-type: none">• Cf fiche d'évaluation• L'assiduité n'est pas prise en compte dans la note.

4- Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont décrites dans la fiche d'évaluation fournie page suivante.

Il est de la responsabilité du normalien de satisfaire aux exigences de cette évaluation en cours de formation.

Fiche d'évaluation de la "Pratique Sportive" (en cours de formation)

Deux critères pris en compte

Attitude du normalien

Engagement physique

Se responsabiliser/initiative

Refuse tout engagement	Accepte des responsabilités		Propose des initiatives	Responsable d'activité (ou capitaneat)
0	2	3	4	5

Investissement

S'économise	Suit les consignes	Accepte de se mettre en difficulté pour progresser	Gère ses efforts pour repousser ses limites	S'engage dans un projet complémentaire aux cours
0	2	3	4	5

Communiquer

Reste Effacé	Communique dans le groupe	Communique pour s'informer	Communique pour réussir	
0	2	3	4	5

Niveau/Performance

Débutant	Débutant + (Note maxi de 12 au BAC EPS)	Débrouillé (niveau départemental)	Confirmé (niveau régional)	Expert (Niveau national)
1	2	3	4	5

Intégration dans le groupe/dynamisme

Spectateur	Consommateur	Acteur	Manage des coéquipiers	Leader sur l'ensemble du groupe
0	1	3	4	5

Progrès

0-1	2	3	4	5
-----	---	---	---	---

Attitude: /15

Engagement physique: /15

Notation

	15
	14
	13
	12
	11
	10
Attitude du normalien (/15)	9
	8
	7
	6
	5
	4
	3
	2
	1
	0

	20
	19
	18
	17
	16
	15
	14
	13
	12
	11
	10
	9
	8
	7
	6
	5
	4
	3
	2
	1
	0

	15
	14
	13
	12
	11
	10
Engagement physique (/15)	9
	8
	7
	6
	5
	4
	3
	2
	1
	0

Note /20

Validation de la Pratique Sportive avec une note minimale de 10

C7 Pratique artistique

Responsable pédagogique : Scène de recherche

sophia.lahlil@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide une des compétences optionnelles « **Coloration** » du Diplôme (C7).

2- Objectifs et compétences visées

Les compétences visées de la pratique artistique sont multiples : la démocratisation et la diffusion de la culture, la promotion de la création intimement liée à la pratique de la recherche mais également la formation à la responsabilité citoyenne et au partage collectif et interdisciplinaire des savoirs et des pratiques, et enfin l'exigence de qualité du travail réalisé.

Les activités de pratique artistique proposées au sein de l'ENS Paris-Saclay se veulent articulées de manière étroite à la formation et à la recherche, en mêlant art et sciences dans les activités de pratique artistique qui sont proposées.

3- Modalités de mise en place et de suivi de l'activité

Un certain nombre d'activités de pratiques artistiques peuvent être proposés, pouvant s'organiser autour de projets de résidence communs, mêlant séances de formation, d'expérimentation ou création libre et pouvant amener ces différents ateliers à dialoguer :

- Ateliers d'écriture
- Ateliers de musique
- Ateliers de théâtre
- Ateliers de dessin...

Le volume horaire de l'activité peut différer selon l'activité mais représente environ 20h de séances présentielles et de travail supplémentaire de la part des normaliens.

La liste de ces activités disponibles est présentée lors de chaque rentrée, ainsi que le descriptif de leur contenu, de leurs modalités de suivi et de leur mode de validation.

Il demande à s'inscrire à l'activité auprès du responsable de l'activité, en précisant le type d'activité qu'il souhaite réaliser dans la liste, l'inscription étant validée par le responsable de l'activité

Les absences aux ateliers ne peuvent excéder plus d'une séance présentielle.

Le normalien est en charge de vérifier la compatibilité de planification du suivi de cette formation en complément de sa formation initiale disciplinaire.

4- Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont propres à chaque activité. Dans tous les cas, une restitution (production) dont le format sera adaptable à chaque activité sera exigée : production écrite dans le cas de l'atelier d'écriture, concert dans le cas de l'atelier de musique, etc. Cette production permettra notamment de valoriser le travail du normalien au sein de l'École.

Une soutenance orale pourra être demandée le cas échéant par exemple lors d'une demi-journée de restitution qui aurait pour rôle de mettre en avant des activités marquantes réalisées par certains normaliens et d'œuvrer à la diffusion de cette activité du Diplôme auprès des élèves et des collègues.

Le travail peut être individuel ou en petit collectif (binôme ou trinôme).

ES1 M2 formation à l'enseignement du supérieur (M2 FESup)

Responsable pédagogique : responsable du M2FESup et/ou de la préparation à l'agrégation au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide la compétence spécifique (dominante) du parcours « enseignement supérieur » du Diplôme.

2- Objectifs et compétences visées

L'une des missions de l'ENS Paris-Saclay est de former des enseignants chercheurs et des enseignants du supérieur.

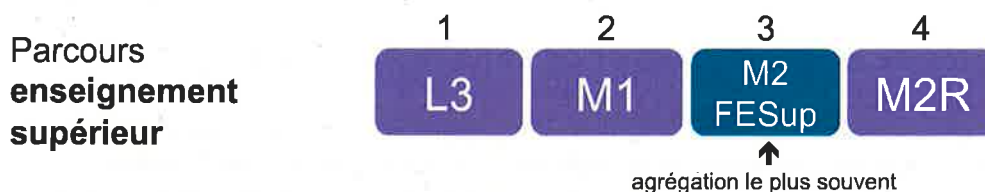
La deuxième année de master de formation à l'enseignement du supérieur, M2 FESup, fournit aux normaliens les savoirs et outils indispensables à la pratique de l'enseignement du supérieur : connaissance, compréhension et recul disciplinaire d'une part, et pratique de la communication et outils méthodologiques pédagogiques d'autre part.

La majorité des départements d'enseignement préparent également durant cette année de formation les normaliens au concours de l'agrégation associé à leur discipline.

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Les modalités de mise en place, de suivi et de validation de cette année de formation sont définies par les départements d'enseignement.

Le schéma « standard » associé est le suivant :



Le choix de l'année M2 FESup doit être validé par le département d'enseignement, après demande préalable du normalien à la direction du département selon les modalités définies au sein du département. Il peut faire l'objet d'une demande de configuration de schéma différencié du schéma standard qui peut amener au dépôt d'une demande de projet d'études spécifiques (PES) selon les modalités définies par le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay.

ES2 Activité d'enseignement

Responsable pédagogique : Valérie Péris-Delacroix

valerie.peris-delacroix@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La **réalisation a minima** de l'activité :

- valide une des compétences optionnelles « **formation à l'enseignement supérieur** » du Diplôme (ES2).
- Elle peut se réaliser en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année du diplôme

2- Objectifs et compétences visées

Former des enseignants du supérieur est l'une des missions confiées aux ENS. L'activité proposée a pour objectif de proposer **une expérience pédagogique pratique et encadrée par un.e enseignant.e.**

Les compétences visées sont les suivantes :

- analyser des pratiques enseignantes
- définir des objectifs pédagogiques
- découvrir la diversité des activités pédagogiques pour atteindre des objectifs pédagogiques
- découvrir les à-côtés de l'enseignement (aspects logistiques, financiers et administratifs)
- découvrir les méthodes d'évaluation des élèves /étudiants.

3- Modalités de mise en place et de suivi de l'activité

Le ou la normalien.ne **choisit l'activité encadrée** d'enseignement qu'il.elle souhaite réaliser et doit **faire valider ce choix par son responsable diplôme.** Il ou elle a la possibilité de réaliser un stage pédagogique (en lycée ou en IUT) ou un projet de création d'UE. D'autres activités sont possibles dans certains DER (se renseigner auprès du ou de la responsable de l'activité).

La mise en place et le suivi de la réalisation de l'activité sont effectués par les départements d'enseignement et/ou le/la responsable de l'activité. L'établissement d'une convention pour les stages pédagogiques est obligatoire.

4- Travail personnel demandé et modalités d'évaluation

L'activité doit représenter 20h de travail. Dans le cadre d'un stage pédagogique, une présence dans l'établissement d'un minimum de 15 heures est attendue et la réalisation *a minima* d'une mise en situation pratique est obligatoire.

La validation est organisée au sein des départements d'enseignement selon les modalités liées au mode de mise en place de cette activité au sein du DER (en concertation avec le ou la responsable pédagogique de l'activité).

Dans le cas d'un projet de création d'UE, le suivi est assuré par le/la responsable de l'activité et un livrable écrit et une soutenance orale sont attendus.

ES3 Tutorat

Responsable pédagogique : Laetitia Gentot

tutorat@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation *a minima* de l'activité :

- valide une des compétences optionnelles « formation à l'enseignement supérieur » du Diplôme (ES3).
- Peut valider une activité d'« approfondissement » du Diplôme (C0).

Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation. Les années en présentiel sur le plateau et/ou sur la région parisienne sont à privilégier.

2- Objectifs et compétences visées

Former des enseignants du supérieur est l'une des missions confiées aux ENS. L'activité proposée a pour objectif de proposer une expérience pédagogique pratique aux normaliens dans le cadre

- d'un travail de tutorat, sous deux formes :

- Interne : l'apprenant est un normalien ou un étudiant de l'École,
- Externe : l'apprenant est un étudiant/lycéen/collégien suivi dans une autre structure partenaire.

- Ou d'une activité de marrainage-parrainage dans une école élémentaire du secteur.

3- Modalités de mise en place et de suivi de l'activité

- **Tutorat :**

- Se déclarer auprès de [tutorat\[at\]ens-paris-saclay.fr](mailto:tutorat[at]ens-paris-saclay.fr) en début d'année (avant fin octobre) **OU** remplir le fichier d'inscription disponible sur eCampus : <https://ecampus.paris-saclay.fr/course/view.php?id=45030>
- Informer son DER en amont de sa volonté à participer à l'activité de tutorat afin de s'assurer de l'adéquation de son projet avec son année de formation.
- **Attendre son affectation : ne pas commencer l'activité sans l'accord préalable du/de la responsable de l'activité tutorat**
- Participer à la formation obligatoire (3h) dispensée à l'ENS : cours d'introduction au tutorat sur la motivation et les méthodes de travail accompagné d'une mise en situation pratique (sauf cas particuliers).
- Définir les modalités du tutorat avec la structure d'accueil au travers d'une fiche individuelle à retourner signée au/à la responsable de l'activité tutorat.

- **Marrainage-parrainage :**

- Se déclarer en binôme (mixte) auprès de tutorat@jens-paris-saclay.fr en début d'année.
- Proposer une activité à destination de classes primaires (CM2) à dérouler sur 2-3 séances.
- Le.la responsable de l'activité se chargera de trouver l'école élémentaire qui vous accueillera

4- Travail personnel demandé et modalités d'évaluation

- **Tutorat :**

- Rendre compte par écrit régulièrement du travail effectué au responsable de l'activité dans l'établissement d'accueil.
- **Volume horaire à réaliser : minimum 15h réparties sur une période d'au moins un semestre.**
- Rédiger un rapport de synthèse (5 pages) qui sera lu courant septembre. Le rapport doit présenter le contexte de travail (structure d'accueil, échange avec l'équipe pédagogique, public tutoré, nombre d'apprenants, volume horaire) et les apports de cette expérience, vis-à-vis de votre découverte de l'enseignement dans le cadre du tutorat, vis-à-vis de votre parcours de formation et de votre futur projet professionnel.
- La validation de l'activité tiendra compte à part égale :
 - du programme pédagogique défini et réellement effectué,
 - de la présence aux cours sur la motivation et les méthodes de travail dispensés à l'ENS Paris-Saclay,
 - du contenu « ouvert » mais structuré du rapport.

- **Marrainage-parrainage :**

- Réaliser **3-4 séances** dans la classe de l'école primaire.
- Réaliser avec et par les élèves de la classe une **restitution** sous la forme de votre choix (poster, scénettes de théâtre, vidéo, bande dessinée...).
- **Organiser une visite de l'ENS** pour les élèves de la classe pendant laquelle ceux-ci présenteront leur restitution auprès de votre DER.
- La validation de l'activité tiendra compte à part égale :
 - Du nombre de séances réalisées,
 - De l'organisation de la visite,
 - De la restitution.

ES4 Diffusion des savoirs

Médiation/Vulgarisation

Responsable pédagogique : Jonathan Piard

diffusion-savoir@ens-paris-saclay.fr

page web : diffusion-savoir@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation *a minima* de l'activité :

- valide une des compétences optionnelles « **formation à l'enseignement supérieur** » du Diplôme (ES4).
- Peut valider une activité d' « **approfondissement** » du Diplôme (C0).

Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation.

2- Objectifs et compétences visées

Cette activité vise à proposer une expérience de transmission des savoirs vers des publics non spécialistes de la discipline (grand public, élèves de primaire, collège ou lycée), le grand public ou des enseignants ou enseignantes du secondaire ou du supérieur.

Elle s'inscrit dans le souhait de l'ENS Paris-Saclay de participer activement à la promotion des sciences et des savoirs dans la société.

L'objectif est de développer les compétences de transmission des savoirs, de travail en équipe et d'autonomie. Elle incite également les apprenants à réfléchir sur les enjeux didactiques, pédagogiques et organisationnels inhérents à la réalisation d'une expérience de transmission des savoirs.

3- Modalités de mise en place et de suivi de l'activité

Cette activité est à choisir parmi un large choix d'activités proposées soit par les différents DER (uniquement à l'attention de ses normaliens et normaliennes) soit à l'échelle de l'Ecole (à l'attention de tous les normaliens et normaliennes). Un large choix d'expériences de transmission des savoirs (**médiation / vulgarisation**) est offert aux étudiants et étudiantes en lien avec les différents départements d'enseignement et de recherche : écriture d'un article de médiation scientifique, réalisation d'une vidéo de médiation scientifique, conception et réalisation d'ateliers pour le grand public, activité de marrainage/parrainage...

Lors de cette activité, les étudiants et étudiantes sont accompagnés par un enseignant ou une enseignante de l'ENS Paris-Saclay dans la réalisation de leur production. Elle peut être réalisée en groupe ou individuellement et se dérouler sur une ou plusieurs années.

4- Travail personnel demandé et modalités d'évaluation

Les conditions de validation, propres à chaque activité, s'appuient sur des exigences communes :

- S'impliquer a minima pendant 20 heures ;
- Produire une ressource intégrant de l'écrit (un article, une vidéo, une présentation numérique...) et / ou un rapport sur la réflexion pédagogique et didactique menée notamment dans le cas d'activités réalisés dans un format oral (ateliers grands publics, présentation orale...)

Une validation de la diffusion des savoirs est également possible lorsque les activités suivantes intègrent une composante de médiation ou vulgarisation scientifique en s'adressant à des personnes non spécialistes ou le grand public :

- Scène de Recherche
- PIC (projet interdisciplinaire collectif)

Pour participer à l'activité : il suffit de contacter le référent ou la référente de l'activité (mentionné dans le descriptif des activités disponible sur e-campus).

Pour valider l'activité : envoyer un mail à diffusion-savoir@ens-paris-saclay.fr en mettant en copie le référent ou la référente de l'activité et les documents nécessaires à la validation.

Le public étudiant visé est interne à l'École.

Le travail peut être individuel ou en petit collectif (binôme ou trinôme).

I1 Expérience immersive d'au moins deux mois à l'étranger

Responsable pédagogique : responsable Diplôme et/ou responsables des stages recherche et/ou mémoires de recherche au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La **réalisation a minima** de l'activité :

- valide une des compétences optionnelles « **international** » du Diplôme (I1).
- Peut valider une activité d' « **approfondissement** » du Diplôme (C0).

2- Objectifs et compétences visées

Le Diplôme souhaite favoriser une formation ouverte à l'international, c'est-à-dire favorisant les mobilités étudiantes sortantes précoces et longues, indispensables pour des métiers futurs s'inscrivant dans des sphères professionnelles mondialisées.

L'activité proposée consiste en la validation d'une expérience immersive à l'étranger liée aux activités de formation du normalien.

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Les modalités de mise en place, de suivi et de validation de cette activité sont définies par les départements d'enseignement, celle-ci s'effectuant généralement dans le cadre des activités de formation disciplinaire propres à chaque département.

L'expérience immersive à l'étranger doit être effectuée pendant au moins 2 mois en continu, préférentiellement dans un pays non francophone et doit être validée par le département d'enseignement.

I2 Semestre de formation à l'étranger

Responsable pédagogique : responsable Diplôme et/ou responsables des années de formation au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation *a minima* de l'activité :

- valide une des compétences optionnelles « **international** » du Diplôme (I2).
- Peut valider une activité d' « **approfondissement** » du Diplôme (C0).

2- Objectifs et compétences visées

Les normaliens peuvent avoir la possibilité et/ou le souhait au cours de leur scolarité à effectuer une partie de leur formation à l'étranger. L'École souhaite valoriser ces activités d'ouverture à l'international, dans le cadre de séjours longs permettant aux normaliens d'appréhender une nouvelle culture, une nouvelle langue, de nouvelles méthodes et organisations pédagogiques.

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Les modalités de mise en place, de suivi et de validation de cette activité sont définies par les départements d'enseignement, celle-ci s'effectuant généralement dans le cadre des activités de formation disciplinaire propres à chaque département.

La durée de l'activité doit correspondre à un semestre *a minima*, préférentiellement dans un pays non francophone, et doit être validée par le département d'enseignement.

I3 Certification d'une seconde langue étrangère

Responsable pédagogique : claire.lambard@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation *a minima* de l'activité :

- valide une des compétences optionnelles « **international** » du Diplôme (I3).
- Peut valider une activité d' « **approfondissement** » du Diplôme (C0).

2- Objectifs et compétences visées

L'ouverture à l'international peut être apportée par l'ouverture à de nouvelles langues, qui fournissent des compétences et des atouts complémentaires à leur formation en leur offrant un outil de communication complémentaire à l'international, utile dans le cadre de leurs activités professionnelles.

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Les normaliens ou normaliennes souhaitant valider la compétence internationale par le biais d'une Langue vivante autre que l'Anglais (LV2) devront :

1. Suivre un minimum de 40 heures de cours dans la langue choisie, soit au Centre des Langues de l'Université Paris-Saclay ou soit dans une autre institution ; une attestation de présence sera à fournir.
2. Passer une certification officielle² dans cette langue attestant d'un niveau minimum B2 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://eduscol.education.fr/1971/cadre-europeen-commun-de-referance-pour-les-langues-ccerl>), et fournir une copie de cet examen. Les normaliens ou normaliennes pourront choisir, en le justifiant, un cours de langue niveau débutant ; dans ce cas, le niveau attendu sera B1.
3. Rendre un rapport réflexif de quelques pages (4 pages minimum) sur les apports de cet apprentissage, notamment en termes d'interculturalité, pouvant suivre la structure suivante :
 - * Faire une biographie langagière : revenir sur les langues que le normalien ou la normalienne a apprises et parle (le contexte de ces apprentissages, le rapport entretenu avec l'apprentissage des langues en général, ce qui plait, ce qui plait moins, ce qui est a priori source de difficultés, savoir identifier ses points faibles et ses points forts lors de l'apprentissage d'une langue étrangère) ; expliquer le choix de cette langue en particulier et les attentes *a priori* (avant le cours) 1 à 2 pages
 - * Faire le schéma de la progression de cet apprentissage de cette LV2, en récapitulant les grandes étapes des thématiques/notions lexicales ou grammaticales / culturelles vues sur les 40h) 1 page
 - * Retour réflexif sur ce que cet apprentissage a apporté : niveau atteint à l'issue des cours, compétences dans lesquelles vous avez estimé avoir progressé (ou non), difficultés ressenties, apports quant à l'interculturel.

² Le coût de la certification est à la charge du normalien ou de la normalienne

P1 Année de formation de niveau au moins L3 dans une autre discipline que celles du M2 du tronc commun (Interface)

Responsable pédagogique : responsable Diplôme au sein du département d'enseignement et responsable de l'année de formation souhaitée

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide la compétence spécifique (dominante) du parcours « interface » du Diplôme.

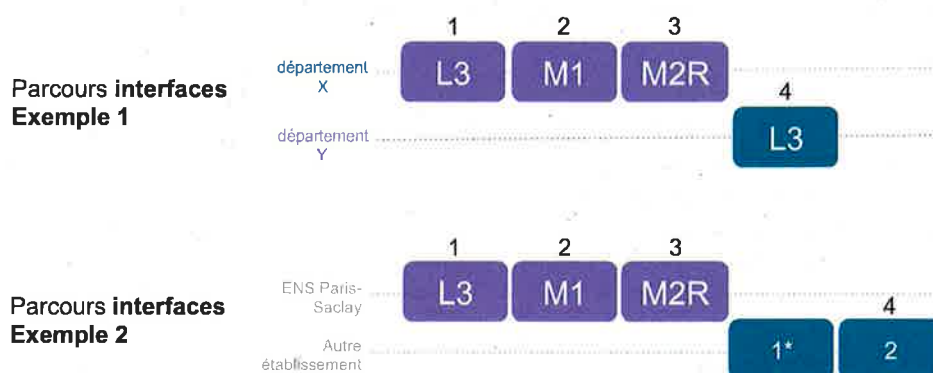
2- Objectifs et compétences visées

L'objectif de l'année interface est de permettre aux normaliens le souhaitant de compléter leur formation disciplinaire « classique » par l'acquisition d'une compétence complémentaire leur permettant de construire leur projet professionnel à l'interface de plusieurs compétences.

La compétence complémentaire acquise peut apporter une expertise dans un autre domaine disciplinaire. Le parcours interface peut également être associé au suivi d'une année de formation dans un autre établissement, par exemple dans le cadre d'un double cursus permettant d'acquérir des compétences complémentaires.

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Les schémas « standard » préconisés sont les suivants, selon la finalité de l'année interface



* Année sans traitement pour les normaliens-élèves

Les modalités de candidature, de suivi et de validation de cette année spécifique de parcours sont précisées chaque année par la Direction de la Scolarité et de la Vie Étudiante.

P2 Projets Interdisciplinaires Collectifs (PIC)

Responsables pédagogiques :

Guillaume Barthole, guillaume.barthole@ens-paris-saclay.fr

Pascal Varoqui, pascal.varoqui@ens-paris-saclay.fr

Michela Barbot, michela-sara.barbot@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation *a minima* de l'activité :

- Valide une des compétences optionnelles « **Pluridisciplinarité** » du Diplôme (P2).
- Peut valider une activité d' « **approfondissement** » du Diplôme (C0).

Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation et peut être réalisée sur plusieurs années de formation. Cette activité peut se regrouper avec une activité « **Transmission des savoirs – Médiation / Vulgarisation** » (ES4).

2- Objectifs et compétences visées

L'une des missions du Diplôme est de permettre un décloisonnement des disciplines, en permettant aux normaliens d'être acteurs de cette interdisciplinarité. L'activité proposée a pour objectif d'appréhender des problématiques pluridisciplinaires et de proposer puis mettre en œuvre des solutions de différentes natures (expérimentale, numérique, matérielle...) à ces problématiques, en s'appuyant sur un travail collectif et marqué par l'interdisciplinarité.

Compétences visées :

- Travail en équipe
- Échanger avec des collaborateurs aux compétences diverses
- Développer des réflexions dépassant le cadre de la(les) discipline(s) d'origine des normaliens
- Travail en autonomie dans un cadre prédéfini
- Mener une activité créative
- S'initier à la gestion d'un projet depuis sa définition et sa conception jusqu'à sa réalisation
- Prise d'initiative des normaliens

3- Descriptif du projet

Initié par un ensemble de 3 à 6 normaliens, appelé collectif, le projet est axé sur une problématique interdisciplinaire. Il se déroule sur une durée minimale de 6 mois et peut s'étendre sur plusieurs années de formation. Cependant, la validation devra être effectuée avant la fin de la scolarité des membres du collectif.

Le collectif définit la problématique de son travail et la démarche prévue. La finalité du projet peut prendre des formats très divers comme : (liste non exhaustive)

- L'élaboration de **ressources pédagogiques** (ex : Création d'une séquence pédagogique collaborative français-arts plastiques en collège sur le thème de *Bilbo*)
- Un **travail de recherche** (ex : Élaboration de modèles statistiques dédiés aux sciences sociales)
- La **conception d'un produit ou service innovant** par la mise en commun des compétences de plusieurs disciplines (ex : Oko, dispositif d'accompagnement des agriculteurs par synthèse d'informations)
- **Travail de synthèse bibliographique** sur une problématique transversale
- **Création d'une Start-up.**

4- Élaboration du projet

Les normalien·ne·s voulant proposer ou participer à un PIC pourront échanger avec l'équipe responsable afin de construire leur projet. Une fois le collectif défini et les objectifs arrêtés, les normaliens devront soumettre leur pré-projet à la DSVE.

Le pré-projet sera ensuite évalué par un jury décisionnel qui pourra alors :

- Renvoyer en maturation le pré-projet accompagné d'une note sur les modifications à apporter.
- Convoquer le collectif pour discuter d'ajustements à la marge et valider le lancement du projet.

5- Travail du collectif

Chaque projet étant unique, la définition de ses objectifs, de son envergure et de ses modalités de mise en œuvre seront discutés au cas par cas avec les responsables de l'activité.

Dans un premier temps, le collectif a pour tâche d'élaborer et de préciser le projet qu'il veut mener, en termes de sujet, de méthodes, d'objectifs, de durée. Il pourra s'appuyer sur l'aide des départements d'enseignement ou des laboratoires de recherches de l'École pour préciser les tenants et aboutissants de l'étude.

Une fois le projet validé, le collectif mènera son travail en autonomie en vue d'atteindre les objectifs dans le respect du calendrier acté.

6- Suivi

Le collectif est suivi dans son travail par un ou plusieurs enseignant·e(s) et/ou chercheur·se(s) et/ou post-doctorant·e(s) et/ou doctorant·e(s) de l'École selon les disciplines et les travaux impliqués. Un·e enseignant·e est alors nommé référent et a pour mission de superviser l'avancée générale du projet. L'équipe pédagogique a vocation à accompagner le collectif dans son travail et non à s'y substituer, fournissant commentaires critiques et conseils.

7- Évaluation de l'activité

La forme des projets étant libre, la définition des modalités d'évaluation est à la charge du jury décisionnel (responsables de l'activité et autre personne compétente pour évaluer le travail réalisé) en accord avec le collectif et l'enseignant·e référent·e. Elles seront définies lors de la réunion de validation du projet.

Par défaut, la validation du projet sera évaluée sur la base :

- d'une **soutenance** d'une durée de 20 minutes + 20 minutes de discussion durant laquelle le collectif présentera sa problématique, le travail qu'il a effectué et les résultats finaux,
- accompagnée d'un **rapport synthétique** de 20 pages maximum (hors annexes).

Une **courte synthèse** d'une page maximum destinée à alimenter la base de données du site internet de l'École est également attendue.

P3 UE de niveau au moins L3 dans une autre discipline

Responsable pédagogique : responsable Diplôme au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation *a minima* de l'activité :

- Valide une des compétences optionnelles « **Pluridisciplinarité** » du Diplôme (P3).
- Peut valider une activité d'« **approfondissement** » du Diplôme (CO).

Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation.

2- Objectifs et compétences visées

L'objectif est d'ouvrir la formation des normaliens à d'autres disciplines que celles de leur département d'enseignement, par le biais de suivi d'éléments de formation d'autres disciplines que celles de leur département d'enseignement.

3- Modalités de suivi et de validation de l'activité

Le normalien informe pour validation son département d'enseignement de sa volonté de faire valider une activité P3, en explicitant la formation qu'il souhaite suivre pour valider cette activité.

Le normalien est en charge de vérifier la compatibilité de planification du suivi de cette formation en complément de sa formation initiale disciplinaire. Il s'assure également de la transmission de la note de validation de sa formation pluridisciplinaire à son département d'enseignement pour prise en compte de celle-ci.

Les 1^{er} années pluridisciplinaires effectuées dans le cadre de la première année de scolarité dans certains départements valident l'activité P3.

P4 suivi certifié d'un MOOC

Responsable pédagogique : responsable Diplôme au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation *a minima* de l'activité :

- Valide une des compétences optionnelles « **Pluridisciplinarité** » du Diplôme (P4).
- Peut valider une activité d' « **approfondissement** » du Diplôme (C0).

Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation.

2- Objectifs et compétences visées

L'objectif est d'ouvrir la formation des normaliens à d'autres disciplines que celles qu'ils suivent au sein de leur département d'enseignement, par le biais du suivi d'un MOOC dans une discipline autre que celle suivie au sein de son département d'enseignement.

3- Modalités de mise en place et de suivi de l'activité

Le normalien informe pour validation son département d'enseignement de sa volonté de faire valider un suivi de MOOC, en explicitant le MOOC qu'il souhaite suivre.

Le département d'enseignement, en lien avec le département le plus proche de la discipline du MOOC proposé par le normalien, valide la demande d'inscription en prenant en compte le critère de volume de travail (équivalent à 20-30h de formation et donnant lieu à une certification finale)

Le normalien s'assure de la transmission de la certification de son MOOC à son département d'enseignement pour permettre la validation de l'activité.

P5 validation d'une UE transversale

Responsable pédagogique : responsable de l'UE transversale

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation *a minima* de l'activité :

- Valide une des compétences optionnelles « **Pluridisciplinarité** » du Diplôme (P5).
- Peut valider une activité d' « **approfondissement** » du Diplôme (C0).

Cette activité peut se positionner n'importe quand durant les 4 années de formation.

2- Objectifs et compétences visées

L'objectif est d'ouvrir la formation des normaliens à d'autres disciplines que celles qu'ils suivent au sein de leur département d'enseignement, dans le cadre d'enseignements transversaux dispensés en cours du soir à l'École, dans le cadre du « Fil » interdisciplinaire Sciences-Technologies-Sociétés STS ou en dehors (UE climat, énergies, environnement : stratégies pour l'avenir, UE d'introduction à la géologie, UE Eléments de sciences cognitives : cognition et communication, UE pratique de l'enseignement).

3- Modalités de suivi et de validation de l'activité

La liste de ces enseignements transversaux disponibles sur l'École est présentée lors de chaque rentrée, et le descriptif détaillé de leur contenu et de leur mode de validation est disponible dans le fascicule « Liste des enseignements transversaux du Diplôme ».

Le normalien informe son département d'enseignement de sa volonté de faire valider telle UE transversale.

Il est en charge de vérifier la compatibilité de planification du suivi de cette formation en complément de sa formation initiale disciplinaire. Il s'assure également de la transmission de la note et/ou de la certification de validation de l'UE transversale à son département d'enseignement pour prise en compte de celle-ci.

L'offre, les conditions d'inscription, de suivi et de validation des UE transversales sont précisées annuellement par la Direction de la Scolarité et de la Vie Etudiante & Concours.

R1 Année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE)

Responsable pédagogique : responsable ARPE au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide la compétence spécifique (dominante) du parcours « **recherche** » du Diplôme et la compétence complémentaire « **international** » I1.

2- Objectifs et compétences visées

La formation à l'ENS Paris-Saclay a pour objectif d'offrir à ses normaliens une formation scientifique par et à la recherche.

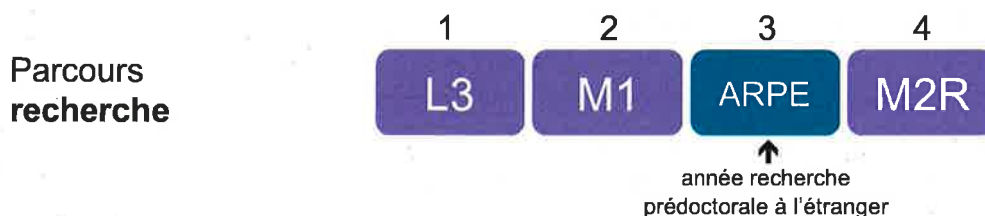
L'année ARPE, Année de Recherche Pré-doctorale à l'Étranger, est une année de formation réalisée dans un laboratoire de recherche académique situé à l'étranger. L'objectif principal est la pratique de l'autonomie dans une activité de recherche.

Cette année de formation offre également une première expérience longue du travail de chercheur au sein d'un laboratoire académique.

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Les modalités de mise en place, de suivi et de validation de cette année de formation sont définies dans le règlement de l'année ARPE appliqué par les départements d'enseignement.

Le schéma « standard » associé est le suivant :



Le choix de l'année ARPE doit être validé par le département d'enseignement, après demande préalable du normalien à la direction du département selon les modalités définies au sein du département. Il peut faire l'objet d'une demande de configuration de schéma différencié du schéma standard qui peut amener au dépôt d'une demande de projet d'études spécifiques (PES) selon les modalités définies par le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay.

R2 Deuxième expérience immersive de recherche ou mémoire de recherche

Responsable pédagogique : responsables des stages recherche et/ou mémoires de recherche au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La **réalisation a minima** de l'activité :

- valide une des compétences optionnelles « **recherche** » du Diplôme (R2).
- peut valider une des compétences optionnelles « **international** » du Diplôme (I1) dans le cas d'une réalisation de l'activité à l'étranger pendant 2 mois.
- peut valider une activité d' « **approfondissement** » du Diplôme (C0).

2- Objectifs et compétences visées

La formation à l'ENS Paris-Saclay a pour objectif d'offrir à ses normaliens une formation scientifique par et à la recherche.

L'activité proposée a pour objectif de proposer une deuxième expérience immersive de recherche dans un laboratoire et/ou dans le cadre d'une activité de recherche aux normaliens. L'objectif est de former les normaliens au travail de recherche : prise en main d'une problématique pratique, étude bibliographique, méthodologie de résolution, rédaction, travail en équipe de recherche, restitution/transmission des résultats/conclusions obtenus ...

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Les modalités de mise en place, de suivi et de validation de cette activité sont définies par les départements d'enseignement, la réalisation de ce stage/mémoire s'effectuant généralement dans le cadre des activités de formation disciplinaire propres à chaque département.

Le choix du projet recherche associé à cette expérience immersive doit être validé par le département d'enseignement et être construit selon les modalités définies au sein du département.

R3 Soumission d'un article à un journal à comité de lecture ou contribution à une conférence donnée à un colloque international

Responsable pédagogique : responsable Diplôme au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation *a minima* de l'activité :

- valide une des compétences optionnelles « **recherche** » du Diplôme (R3).
- peut valider une activité d' « **approfondissement** » du Diplôme (C0).

2- Objectifs et compétences visées

La formation à l'ENS Paris-Saclay a pour objectif d'offrir à ses normaliens une formation scientifique par et à la recherche.

L'activité proposée a pour objectif de valoriser toute expérience de recherche d'un normalien ayant pu aboutir à une contribution écrite ou orale reconnue par la communauté scientifique associée à sa discipline.

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Le projet recherche et l'activité de publication d'un article dans un journal ou dans le cadre d'une conférence internationale associée doivent être validés par le département d'enseignement.

Pour validation,

- l'article doit être soumis dans un journal à comité de lecture.
- la conférence à laquelle le normalien a contribué doit être réalisée dans un colloque international avec acte.

R4 Suivi d'une UE type analyse d'articles

Responsable pédagogique : responsable Diplôme et responsables des années de formation au sein du département d'enseignement

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation *a minima* de l'activité :

- valide une des compétences optionnelles « **recherche** » du Diplôme (R4).
- peut valider une activité d' « **approfondissement** » du Diplôme (C0).

2- Objectifs et compétences visées

La formation à l'ENS Paris-Saclay a pour objectif d'offrir à ses normaliens une formation scientifique par et à la recherche.

Dans certaines disciplines, les activités R2 ou R3 du Diplôme peuvent être remplacées par un enseignement spécifiquement dédié aux méthodes d'analyse d'articles de recherche, selon les déclinaisons du diplômes proposées par les départements.

L'activité proposée a pour objectif de former les normaliens à l'analyse de travaux de recherche : prise en main d'une problématique pratique, étude bibliographique, méthodologie de résolution, rédaction, restitution/transmission des résultats/conclusions obtenus ...

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

Les modalités de mise en place, de suivi et de validation de cette activité sont définies par les départements d'enseignement proposant ce type d'activités, la réalisation de celle-ci s'effectuant généralement dans le cadre des activités de formation disciplinaire renforcée propres à chaque département.

RT Parcours recherche thématique

Responsable pédagogique : responsable du parcours recherche thématique

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide la compétence spécifique (dominante) du parcours « recherche » du Diplôme et la compétence complémentaire « pluridisciplinarité » P3.

2- Objectifs et compétences visées

La formation à l'ENS Paris-Saclay a pour objectif d'offrir à ses normaliens une formation scientifique par et à la recherche.

Le parcours recherche thématique offre une formation à la recherche spécifique dans une thématique, se structurant principalement sur une année de recherche organisée en deux semestres : un premier proposant des modules de formation et un projet de recherche, un deuxième proposant un stage de recherche de 6 mois dans un laboratoire universitaire ou un centre de recherche d'une entreprise, en France ou à l'étranger.

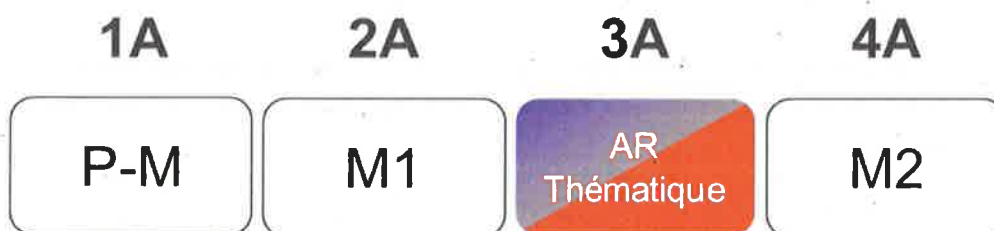
3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

4 parcours recherche thématique sont proposés : Année de recherche en intelligence artificielle (ARIA), Année de recherche en Technologies quantiques (ARTeQ), Année de recherche en Recherche-Création (ARRC), et Année de recherche en Sciences pour les transitions écologiques (ARÉco).

Ces années de recherche thématiques suivent le même schéma :

- 1^{er} semestre : 200 heures de cours + projet
- 2^{ème} semestre : stage d'une durée minimale de 20 semaines

L'année de recherche thématique se fait en 3^{ème} année du diplôme suivant le schéma ci-dessous :



La sélection a lieu en cours de 2^{ème} année de diplôme après validation du projet d'étude par le directeur de DER.

Pour valider le diplôme, les étudiants doivent avoir :

- Une moyenne supérieure à 10/20 pour les enseignements
- Une moyenne supérieure à 10/20 au projet
- Une moyenne supérieure à 10/20 pour le stage

ASPEN

Responsable pédagogique : référent engagement normalien

Caroline DE SA, caroline.de-sa@ens-paris-saclay.fr

1- Positionnement dans la structure du Diplôme

La réalisation de l'activité valide a minima la compétence « **enseignement supérieur** » et « **pluridisciplinarité** » du Diplôme

2- Objectifs et compétences visées

L'École est sensible aux activités d'engagement des normaliennes et des normaliens en relation avec les compétences du Diplôme de l'ENS Paris-Saclay : *l'engagement humanitaire et la solidarité ; l'engagement à transmettre les connaissances scientifiques au travers d'actions de vulgarisation ou encore l'engagement envers le développement durable*. Ce type d'actions peut permettre d'acquérir des compétences s'insérant dans le format classique de la pédagogie normalienne avec un regard différent et participe de la construction de la personnalité scientifique et citoyenne des normaliennes et normaliens.

Dans ce contexte, l'École propose une année de formation, *l'Année Spécifique de Parcours Engagement Normalien (ASPEN)*, valorisant ce type d'initiatives au sein du Diplôme.

3- Modalités de mise en place, de suivi et de validation

L'année s'appuie sur la construction, par le normalien ou la normalienne, d'un projet d'engagement et sa réalisation au sein d'une institution d'accueil lors de l'année ASPEN. Des enseignements complémentaires (50h minimum), permettent de donner les outils utiles à la mise en œuvre du projet (méthodologiques, scientifiques, pédagogiques, etc).

Plusieurs formes possibles de ce projet d'engagement : projet d'initiatives solidaires ou humanitaires, projet de médiation et transmission des savoirs ou projet d'initiatives participatives en développement durable et responsabilités sociétales.

Le normalien ou la normalienne suivant cette année valide les compétences de *pluridisciplinarité* et *enseignement* au sein du Diplôme et selon la nature du projet l'un des parcours *recherche et enseignement supérieur* ou *interface*.

Effectif visé : maximum 5 normaliennes ou normaliens par an , dont le projet a été validé par la direction du Département d'Enseignement et de Recherche (DER), le référent « *Engagement normalien* » de l'École et la vice-présidence Formation.

Le projet d'engagement à préparer

Le projet construit par le normalien ou la normalienne l'année N-1 doit détailler ses attendus, les activités à mener et mettre en avant les compétences mobilisées et acquises, en relation avec les

compétences du Diplôme dont la compétence *enseignement*, en explicitant l'activité associée : *diffusion des savoirs, tutorat ou autre*.

Le projet doit s'appuyer sur une institution d'accueil dans laquelle ou avec laquelle le projet sera réalisé durant 9 mois (ONG nationale ou internationale, association humanitaire, de solidarité ou d'engagement, institution nationale ou internationale d'enseignement ou de médiation ou toute autre institution abritant des activités liées à l'engagement).

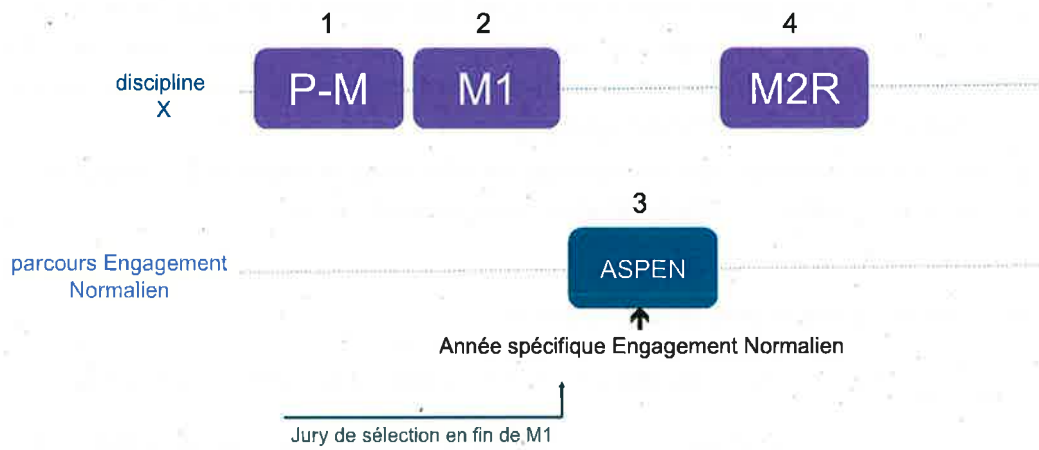
Le normalien ou la normalienne est suivie par un référent de sa structure d'accueil et par le référent « *Engagement normalien* » de l'École pendant la réalisation du projet.

Calendrier de l'année et modalités d'évaluation

Année universitaire	LE CALENDRIER DE L'ANNÉE SPÉCIFIQUE ENGAGEMENT NORMALIEN	
N-1	1. Construction du projet → septembre à mars	construction du projet en interaction avec le DER, le référent « Engagement Normalien », et la structure d'accueil
	2. Validation du projet → avril à mai	validation par le DER, le référent engagement et la vice-présidence Formation.
N	3. Préparation du projet → septembre	préparation avec le référent, le tuteur ; suivi des activités d'enseignement éventuelles ; finalisation des documents de mobilité. Évaluation de cette préparation par un document et une soutenance présentant le projet.
	4. Réalisation du projet → octobre à juin	projet réalisé dans la structure d'accueil ; à mi-parcours envoi d'un rapport intermédiaire et des productions spécifiques le cas échéant.
N+1	5. Évaluation du travail → septembre	évaluation finale avec validation de 60 ECTS (rapport final, soutenance, finalisation des productions spécifiques*, évaluation par l'institution d'accueil).

* en fonction de la nature du projet, au moins une production spécifique est demandée, dont une permettant de valider la compétence enseignement (posters/article/vidéos de vulgarisation ; création d'une activité d'enseignement ; création d'un atelier de médiation ; article/poster de recherche ; etc).

Parcours Engagement normalien [ASPEN]



Responsable pédagogique : caroline.de-sa@ens-paris-saclay.fr